

Séance de l'après-midi du 6 septembre 2006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LUCIE BIGUÉ, présidente
M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT SUD
DE L'AGGLOMÉRATION DE SHERBROOKE
DANS LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 410**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 6 septembre 2006, 13 h 30
Hôtel Delta Sherbrooke
2685, rue King Ouest
Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2006	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	3
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
NOËL LANDRY	4
FRANÇOIS THOMAS	37
REPRISE DE LA SÉANCE	46
ANNE FORGET.....	46
MARCELLE RICHER	71

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, bonjour à tous et bienvenue. Nous en sommes à la deuxième séance, cet après-midi, de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le projet de prolongement de l'autoroute 410.

10 Nous essaierons de terminer à 16 h, si possible, pour reprendre à 19 h. Nous poursuivrons le questionnement avec le promoteur le ministère des Transports, les personnes-ressources représentant les ministères et organismes invités.

15 Je remercie monsieur Louis Ferland, porte-parole du ministère des Transports, ainsi que les personnes qui l'accompagnent de leur présence. Je vais demander aux personnes-ressources de se présenter, s'il vous plaît.

M. MICHEL SIMARD :

20 Oui, bonjour, madame la présidente. Bonjour, monsieur le commissaire. Mon nom, c'est Michel Simard. Je suis chargé de projet sur le dossier de l'autoroute 410.

25 M'accompagnent, comme voisin immédiat, monsieur Louis Messely et, dans la première rangée, monsieur Jean-François Cyr de Centre d'expertise hydrique et monsieur Cook, la rangée arrière, de la Direction régionale. Essentiellement, c'est l'équipe à ce moment-ci.

LA PRÉSIDENTE :

30 Merci beaucoup.

Mme LISE DUBORD :

35 Oui, bonjour. Je suis Lise Dubord de la Ville de Sherbrooke. Je suis urbaniste à la Ville. Aujourd'hui, je suis accompagnée de madame Josée Dubuc de la Société de transport de Sherbrooke.

LA PRÉSIDENTE :

40 Merci beaucoup, madame Dubord.

M. PATRICK CHALIFOUR :

 Oui, bonjour. Patrick Chalifour, agronome du ministère de l'Agriculture du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

45

Merci, monsieur Chalifour. Madame?

Mme NICOLE FUGÈRE :

50

Alors, je suis Nicole Fugère, conseillère en sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, ministère de la Sécurité publique.

LA PRÉSIDENTE :

55

Merci, madame.

Mme LOUISE GALARNEAU :

60

Bonjour. Je suis Louise Galarneau. Je représente le ministère de la Santé et des Services sociaux. Je suis accompagnée dans la salle des docteurs Reno Proulx et Fabien Gagnon qui sont disponibles pour répondre à certaines questions.

LA PRÉSIDENTE :

65

Bonjour.

M. RÉJEAN ST-MARTIN :

70

Bonjour. Mon nom est Réjean St-Martin du ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction régionale de l'Estrie. Je suis accompagné de ma collègue, Catherine Otis.

LA PRÉSIDENTE :

75

Merci beaucoup.

M. SYLVAIN ROY :

80

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Sylvain Roy du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune Québec.

LA PRÉSIDENTE :

85

Merci. Alors, je déclare le registre ouvert. Est-ce qu'il y a des documents à déposer du côté du ministère des Transports?

M. LOUIS FERLAND :

Aucun document nouveau à déposer.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y avait une étude hydrique qui devait nous arriver à un moment donné. Est-ce que ça va être cette semaine?

95 **M. LOUIS FERLAND :**

100 Ce ne sera pas cette semaine, on est déjà mercredi, mais l'étude va être déposée très rapidement, soit peut-être la semaine prochaine ou au début de l'autre semaine qu'elle va être déposée. Et aussi, l'étude de UDA qu'on a parlé hier soir sur l'agriculture, je peux vous confirmer qu'elle va vous être déposée mardi, les 50 copies.

LA PRÉSIDENTE :

105 La troisième étude?

M. LOUIS FERLAND :

La troisième étude qu'on a discuté hier. Mardi, elle va être déposée.

110 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Il n'y avait pas une étude sur le camionnage?

M. LOUIS FERLAND :

115 Effectivement. On a essayé de la retrouver à Sherbrooke si on avait cette étude-là. Elle existe mais on ne l'a pas retrouvée chez nous. Il va falloir la faire venir du central de nos spécialistes en étude de camionnage et on va vous la déposer aussitôt qu'on va l'avoir. Donc, je présume d'ici deux, trois jours, peut-être lundi ou mardi. C'est une étude qui date de quelques
120 années. Donc, on va la retracer et on va vous la déposer.

LA PRÉSIDENTE :

125 Il y avait aussi une demande de la part des citoyens sur le coût d'entretien de l'autoroute.

M. LOUIS FERLAND :

130 Oui. Le coût d'entretien, je n'ai pas de document comme tel. J'ai sorti les coûts ce matin. C'est sûr que je ne reconnais pas le citoyen qui était ici hier. J'ai un document que je pourrais expliquer les chiffres.

135 Là, je n'ai pas eu le temps ce matin vraiment de le compléter et de faire un document officiel, mais demain je peux le compléter, demain ou vendredi, vous le déposer. Mais j'ai les chiffres si jamais vous voulez avoir des réponses aux questions qui ont été posées hier.

LA PRÉSIDENTE :

Vous aurez ça demain, vous dites?

140 **M. LOUIS FERLAND :**

Oui, c'est ça. J'ai déjà les chiffres avec moi, j'ai déjà les chiffres ici, j'ai déjà sorti ça, mais demain ou vendredi au plus tard, je vais compléter les documents puis je vais vous les déposer.

145

LA PRÉSIDENTE :

Pour ce soir, peut-être le coût, les scénarios dont on avait parlé.

150 **M. LOUIS FERLAND :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

155

Alors, monsieur Brian Herring.

Monsieur Noël Landry de l'UPA.

160 **M. NOËL LANDRY :**

Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

165

Bonjour, monsieur Landry.

M. NOËL LANDRY :

170 J'aurais encore deux questions assez pertinentes.

Lorsque vient le temps de développer des grands projets, les producteurs agricoles et forestiers sont souvent touchés. La ligne de 735 kV de Hydro-Québec, le gazoduc TQM, les multiples agrandissements de périmètre urbain à même les meilleures terres au Québec en sont quelques exemples.

175 Dans ce contexte, est-ce que le promoteur pourrait acquérir, voire exproprier d'autres usages limitrophes aux entreprises agricoles afin de compenser en tout ou en partie les surfaces perdues par ces dernières?

180 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ferland.

185 **M. LOUIS FERLAND :**

De façon générale, c'est sûr qu'on essaie de diminuer au maximum les espaces cultivables qui sont assujettis à l'agriculture pour nos projets. Je pense qu'on a démontré par notre projet qu'on se tient le plus possible à la limite du périmètre d'urbanisation et le domaine agricole. On touche à deux fermes, c'est vrai. On ne les touche pas de façon globale. On les touche de façon importante surtout dans un cas, la ferme Sainte-Catherine.

190 On s'est engagés hier à garder cette ferme-là exploitable et on a vérifié, et oui, c'est possible de la garder exploitable. Il reste des discussions à avoir, c'est évident, avec les propriétaires, autant la ferme Herring que la ferme Sainte-Catherine, la ferme Forget. Ça fait que dans ce sens-là, il n'y a pas de difficulté.

195 Je ne sais pas si, monsieur Gagné, vous avez des choses à ajouter peut-être dans le domaine?

200 **M. JEAN GAGNÉ :**

En fait, madame la présidente, c'est que, après avoir regardé de plus près le dossier des deux fermes, alors dans le cas de la ferme Sainte-Catherine, on est convaincus qu'on va pouvoir réaménager les superficies en culture qui sont perdues sur la ferme, les réaménager à même la ferme, sur la propriété.

205 Dans le cas de la ferme Herring, c'est beaucoup plus une problématique de déplacement de bâtiments qui est en cause.

210

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère de l'Agriculture, monsieur Chalifour, est-ce que vous pourriez me dire, actuellement, la ferme Sainte-Catherine, est-ce que c'est une ferme qui est certifiée biologique?

215

M. PATRICK CHALIFOUR :

À ma connaissance non.

220

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Où en est rendu le dossier avec la ferme Sainte-Catherine?

225

M. LOUIS FERLAND :

C'est effectivement ce qu'on parlait, le troisième rapport va vous être déposé mardi.

230

Globalement, les conclusions, c'est évident que si on regarde le fait qu'on touche 4.9 hectares sur 9 hectares cultivés, ça affecte de façon importante cette production-là soit de pommes, de fleurs, de petits fruits, etc.

235

Par contre, c'est ce qu'on a regardé et c'est ce qui va être un peu... je vous donne les conclusions du troisième rapport. C'est qu'il y a possibilité à l'intérieur de la ferme existante... parce qu'il y a un 30 hectares soit boisé ou, en tout cas, non cultivé. À première vue, les sols ne sont peut-être pas aussi favorables à la culture que ceux qui sont cultivés présentement, mais il y a possibilité, et c'est ce qu'on a regardé, c'est ce qu'il reste à discuter autant avec les propriétaires et l'UPA, dans le sens de soit, si c'est un problème de drainage, de drainer la ferme, de récupérer les sols cultivés dans la partie qu'on construit la route et de transporter ces sols-là dans la zone qu'on veut réaménager pour cultiver. Donc, ça, il y a possibilité.

240

On parle de 4.9 hectares sur une épaisseur peut-être, des sols cultivables, c'est entre 15 et 20, 25 centimètres, à ma connaissance. Mais en tout cas, ça, les experts pourront plus confirmer l'épaisseur. Et on peut transporter ça. C'est une possibilité. C'est des choses que j'amène sur la table, qu'on va discuter. On n'a pas discuté de ça encore avec les propriétaires, mais c'est des choses qu'on peut discuter, qu'on veut discuter justement pour garder la ferme vivante.

245

Aussi, on peut exproprier un terrain adjacent à la ferme et déplacer soit les pommiers ou soit les autres cultures.

250

Ça fait que c'est dans ce sens-là que le 4.9 hectares, qui, pour nous, c'est sûr qu'il est important le fait qu'on l'enlève, on est capables localement, sur la ferme même ou tout près de la ferme, contigu à la ferme, de maintenir cette culture-là. Donc, pour le propriétaire, à notre

255 avis, il n'y aura pas de déplacement supérieur, il n'aura pas à transporter des produits finis d'une
autre ferme à sa ferme. Il va être capable de continuer à produire sur sa ferme avec ces
réaménagements-là. Mais c'est des choses qu'on amène comme ça et qu'on va discuter avec le
propriétaire.

260 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Chalifour, est-ce que le type de culture est transférable sur une autre partie du
territoire ou combien de temps ça peut prendre pour en arriver à une rentabilité, une viabilité?

265 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

C'est principalement le verger qui est touché. Il y a aussi une partie horticole, de légumes.
C'est sûr que le verger, ça prend de 5 à 7 ans pour vraiment obtenir une rentabilité comparable à
actuellement. Donc, c'est sûr qu'il faut tenir compte des types de sol environnant, la préparation
de ces sols-là. Peut-être qu'ils peuvent nécessiter du drainage souterrain.

270 Donc, tout est possible, mais je n'ai pas étudié le sol comme tel. Mes collègues
connaissent peut-être plus la ferme que moi au niveau agronomique, mais c'est quelque chose de
possible. Mais ça prend au moins 5 à 7 ans minimum.

275 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce qu'il est possible d'améliorer la qualité d'un verger par un déplacement comme celui
qu'on peut envisager?

280 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Vous voulez dire déplacer les plants comme tels?

285 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Non, sans déplacer les plants, mais j'imagine que quelqu'un va défaire et refaire quelque
chose?

290 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Dans ce cas-là, c'est vraiment une nouvelle plantation, à mon avis. On ne peut pas dire:
« On va prendre une pelle, on va les transplanter comme tels. » C'est quand même des
pommiers, à ma connaissance, qui ont quelques dizaines d'années. Donc, c'est sûr qu'on ne
peut pas... donc, il faudrait refaire une nouvelle plantation complètement.

295

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Et cette nouvelle plantation-là pourrait-elle être de qualité supérieure à celle actuelle?

300 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Peut-être. Qu'est-ce qui caractérise le verger actuellement, c'est la variété, la diversité des variétés de pommiers qu'on retrouve dans le verger. C'est ça qui fait un peu la particularité de la ferme Forget avec la clientèle qu'elle a développée. Donc, c'est ça. Donc, ça fait quand même

305 une vingtaine d'années, d'après moi, qu'ils ont implanté ce verger-là.

Donc, bon, tout est possible, mais on est dans l'hypothèse là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

310

Mais est-ce que le contexte est si particulier que c'est unique et, si on détruit ça, on ne pourra jamais le recréer?

M. PATRICK CHALIFOUR :

315

Le marché de la pomme est un marché qui n'est pas facile, qui est difficile. Sans doute que c'est peut-être des fois plus rentable d'acheter les pommes, de les revendre, que...

320

Mais par contre, qu'est-ce qui fait la particularité, c'est que les gens puissent venir cueillir les pommes ou connaître finalement la culture de pommiers si près de la ville, en fin de compte, en pleine ville. C'est ce qui fait l'intérêt de ce verger-là, où il est situé. Donc, l'achalandage est très fort. Donc, c'est ce qui fait l'intérêt d'implanter à nouveau, d'après moi, pour conserver ce verger-là.

325

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une autre question?

M. NOËL LANDRY :

330

Oui, j'en aurais une autre.

LA PRÉSIDENTE :

335

Excusez-moi, monsieur Ferland voudrait ajouter quelque chose.

M. LOUIS FERLAND :

340 Peut-être juste compléter. Justement, c'est ce qu'on prévoit aussi, pas de transférer mais de faire une nouvelle plantation du verger. Et aussi, on a des mesures de compensation financière pour la perte de revenu entre 5 et 7 ans. C'est à peu près les mêmes années qu'on avait ciblées.

345 Donc, il y a moyen de compenser financièrement la perte de revenu, après évaluation du revenu, après discussion avec la ferme. Ça fait que c'est déjà prévu dans nos compensations.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

350 Mais au plan agricole, recréer ce qu'on va détruire, est-ce que les avis que vous avez disent : «Oui, c'est possible de refaire autant de variétés et donner au verger autant de spécificité qu'il en a actuellement»?

M. LOUIS FERLAND :

355 Les avis qu'on a, oui, effectivement. Au départ, on ne touche pas au verger au complet, on touche approximativement 50 % du verger. Et pour le verger, il y a une possibilité, c'est le terrain contigu au verger actuel. Donc, c'est à peu près les mêmes types de sol. C'est à peu près les mêmes pentes, le même éclairage, si on veut, les mêmes conditions. On ne s'en va pas à 2 ou 3 kilomètres, on reste carrément sur la ferme, terrain contigu au verger actuel.

360 Donc, c'est sûr que là, on n'a pas analysé de façon fine la qualité des sols que vous avez là, mais on peut supposer qu'il est à peu près semblable. Par contre, la partie qu'on va dénaturer au niveau verger, bien, ce sol-là, on peut le transporter sur la nouvelle partie pour justement avoir le même type de sol pour la partie où le pommier prend son énergie.

365 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez dit que les propriétaires n'étaient pas encore au courant de cette proposition?

370 **M. LOUIS FERLAND :**

375 Non. Mais moi, je n'ai pas participé personnellement. On a eu trois rencontres avec les propriétaires. C'est des possibilités qu'on a discuté avec notre mandataire qui a évalué. Donc, on n'a pas vraiment discuté encore globalement de toutes ces propositions-là. Mais les fois qu'on a rencontré les propriétaires, on a toujours discuté dans le sens de voir les possibilités de conserver la ferme en opération, entre autres le kiosque, etc. Donc, là, on arrive avec des...

C'est sûr que je soumetts aujourd'hui les solutions qu'on a regardées, les possibilités de

solution pour maintenir la ferme exploitable au même niveau qu'elle est présentement.

380

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Avez-vous une autre question, monsieur?

385

M. NOËL LANDRY :

Oui, j'en avais une autre, mais à l'intérieur de celle que je viens de poser, il y a une ferme qu'on ne mentionne jamais, c'est McDonald. Est-ce qu'il y a quelque chose là-dedans pour ce producteur-là aussi? Parce qu'on passe sur une autre ferme à l'ouest de monsieur Herring.

390

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous la localiser, monsieur Ferland?

395

M. LOUIS FERLAND :

Vous parlez de la ferme McDonald. Il faudrait que vous me la...

400

M. NOËL LANDRY :

À l'ouest. Il est à l'ouest complet de Herring, en haut dans le tracé.

405

M. LOUIS FERLAND :

Ici, dans ce secteur-là?

410

M. NOËL LANDRY :

Oui, oui. On passe dans des prairies, là aussi.

415

M. JEAN GAGNÉ :

Ce serait plutôt dans le secteur ici, plus haut ici.

M. LOUIS FERLAND :

Est-ce qu'on peut lui prêter un pointeur pour qu'il puisse vraiment nous l'identifier?

M. NOËL LANDRY :

420

En tout cas, je ne vous pose pas de question, mais de donner dans un prochain temps peut-être où est-ce qu'il en est rendu à ce niveau-là, parce que...

LA PRÉSIDENTE :

425

Est-ce qu'elle est affectée, cette ferme-là, par la proposition?

M. NOËL LANDRY :

430

Bien, il me semble qu'on passe dessus. Dans le tracé qu'on avait nous autres, il passait dessus en partie, dans un coin.

M. LOUIS FERLAND :

435

On va le vérifier, parce que je n'ai pas la réponse exacte, mais où est-ce qu'on touchait vraiment dans la zone agricole, les deux fermes qui étaient touchées dans la zone agricole, c'est la ferme Sainte-Catherine et la ferme Herring.

440

Oui, il y a des terrains qui sont cultivés dans ce secteur-là, mais il faudrait vérifier s'ils ne sont pas nécessairement dans la zone blanche, là, dans la zone non agricole, parce qu'on avait juste identifié ces deux fermes-là.

M. PATRICK CHALIFOUR :

445

Je peux vous indiquer où est-ce qu'elle est située la ferme McDonald.

LA PRÉSIDENTE :

450

Il faut que vous vous adressiez à moi. Qu'est-ce que vous avez dit?

M. PATRICK CHALIFOUR :

Je peux vous indiquer où est la ferme McDonald si vous voulez le savoir, sur la carte.

455

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît. Avez-vous un pointeur? N'oubliez pas de mentionner le moins possible « ici » et « là », et bien définir la géographie, pour les fins de la transcription.

460 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Vous l'avez vue? À mon avis, la ferme McDonald ne se rend pas jusqu'à la route.

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je pense que monsieur Ferland va faire un examen particulier et nous avertir ce soir si elle est touchée ou pas.

470 **M. LOUIS FERLAND :**

Oui, on vous revient.

LA PRÉSIDENTE :

475 Parfait, merci.

Avez-vous d'autres questions?

M. NOËL LANDRY :

480 Oui. De l'avis de plusieurs et comme c'est souvent le cas pour le promoteur, les travaux prévus visent à corriger les erreurs du passé. Il est évident que le tracé doit éviter d'en créer de nouvelles. Toutefois, le promoteur n'a pas le choix, il y aura des impacts collectifs, milieux humides, cours d'eau, déboisement, etc.

485 Mis à part les trois entreprises agricoles mentionnées à plusieurs reprises, est-ce que le promoteur peut nous énumérer les impacts individuels importants et les qualifier?

LA PRÉSIDENTE :

490 Par rapport aux variantes ou par rapport à ces deux fermes-là?

M. NOËL LANDRY :

Par rapport à l'impact général de ce projet.

495

LA PRÉSIDENTE :

En général.

500 **M. NOËL LANDRY :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

505 Tout l'impact.

M. NOËL LANDRY :

510 Oui, avec les mentions des milieux humides puis tout ça, qu'est-ce que ça va donner en bout de ligne, tout ça envers les résidants de ce secteur-là qui sont des producteurs agricoles et autres.

LA PRÉSIDENTE :

515 Alors, c'est en référence aux deux fermes?

M. NOËL LANDRY :

520 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Autant la ferme Fairview que la ferme Sainte-Catherine.

525 **M. NOËL LANDRY :**

Oui, puis expérimentale. Parce que là, il y a quand même aussi des pertes de terrain et c'est pour le futur de l'agriculture qu'on fait des recherches là.

530 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour le centre fédéral? Les trois?

M. NOËL LANDRY :

535 Les trois entreprises mentionnées, oui.

LA PRÉSIDENTE :

540 Alors, monsieur Ferland, vous avez un bon mandat!

Il y a un tableau à l'étude d'impact, le tableau 7.7 à l'étude d'impact. Vous avez l'étude d'impact?

545 **M. NOËL LANDRY :**

Moi, je ne l'ai pas. Mon travailleur l'a, probable.

550 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui fait le tour de tout... en fait, c'est assez volumineux.

555 **M. NOËL LANDRY :**

On le retrouverait là-dedans?

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Disons que ça à plusieurs pages. Ça commence à la page 339 et le tableau finit à 362. Mais moi, j'aurais une demande. Écoutez, vous venez ce soir? Venez-vous ce soir?

565 **M. NOËL LANDRY :**

Oui, on va être là au cas où.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous l'étude d'impact? Si vous ne l'avez pas, on peut vous en prêter une si vous avez des questions supplémentaires.

575 **M. NOËL LANDRY :**

Je vais m'adresser à mon employé, puis si on l'a, on va vérifier. Puis si on ne l'a pas, je vous le demande avant de partir.

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Ce soir, on vous attend pour compléter s'il y a quelque chose de particulier.

585 **M. NOËL LANDRY :**

C'est beau.

585 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'ai des questions, par exemple. La partie ouest pour la ferme Sainte-Catherine, je sais qu'on a abordé un petit peu le sujet hier, je voulais savoir, dans les variantes que vous avez

590 étudiées, la variante nord et la variante sud, il y avait aussi des variantes au nord du nord. Il y en avait, bon. Ça, j'aimerais avoir, si c'est possible, un tableau comparatif des avantages et des inconvénients qui vous ont amenés à favoriser la partie nord, votre variante nord.

595 Parce que dans l'étude d'impact, c'est un peu noyé. On a des informations à droite et à gauche. Dans les addenda, on a les études. Dans l'addenda 1, on a l'étude concernant le nord du nord, et puis dans l'addenda 2, on a d'autres modifications. Alors, est-ce qu'il serait possible d'avoir une bonne étude comparative concernant l'ouest?

600 Parce qu'un des noeuds majeurs du problème se situe à la ferme Sainte-Catherine puis, compte tenu qu'il y a eu un questionnement hier par des résidants concernant l'option sud, j'aimerais pouvoir comprendre le raisonnement qui sous-tend votre proposition du nord, et de façon horizontale, qu'on puisse comparer autant les variantes du sud, du nord et du nord du nord.

M. LOUIS FERLAND :

605 Oui, certainement, on va vous donner l'information que vous demandez. Et votre question a deux volets importants, qui se sont écoulés dans deux temps qui sont très importants.

LA PRÉSIDENTE :

610 C'est ça.

M. LOUIS FERLAND :

615 Au départ, on a étudié la variante nord et la variante sud, et lorsqu'on a déposé... bon, on a retenu la variante nord, compte tenu des impacts; ça, on peut faire le parallèle entre les deux pourquoi qu'on a choisi la variante nord.

620 Par la suite, lorsqu'on a déposé, là, suite au questionnement des différents ministères et organismes, nous avons réévalué, réétudié la variante nord pour voir si on ne pouvait pas avoir une variante d'échangeur par rapport à l'échangeur qu'on avait déposé. Et ça, c'est le deuxième volet dans un deuxième temps où, en bout de ligne, on a changé l'échangeur. On est partis d'un échangeur plus conventionnel à un échangeur losange avec des bras de service. À l'intérieur de ça, par exemple, on a étudié quelques autres échangeurs, voir les possibilités justement d'affecter le moins possible la ferme Sainte-Catherine.

625 Je pense que dans un premier temps, avec monsieur Thériault, on va vous présenter vraiment toutes les options qui ont été évaluées. Et après ça, on pourra regarder avec monsieur Bigras, s'il y a des éléments de réponse qui n'ont pas été complétés, vraiment les pous et les contres qui ont fait qu'on s'est orientés vers le tracé nord et, après ça, orientés vers l'échangeur

losange plutôt que les autres types d'échangeur qu'on a regardés.

630

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est monsieur?

635

M. LOUIS FERLAND :

Lauréat Thériault, qui est notre...

LA PRÉSIDENTE :

640

Monsieur Thériault.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

645

Alors, je vais commencer par les tracés de 1996. Ça ne situe pas encore le projet dans le secteur ouest, excepté pour montrer que tous les tracés à cette époque-là étaient dans le secteur de la montée d'Ascot. En 1996, il semble que la préoccupation était plus le point d'arrivée.

LA PRÉSIDENTE :

650

Pouvez-vous nous montrer le chemin d'Ascot?

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

655

La montée d'Ascot?

LA PRÉSIDENTE :

660

La montée d'Ascot.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Ici, montée d'Ascot.

665

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Quand vous dites «ici», il faut dire «à l'ouest».

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

670

Pardon, à l'ouest.

LA PRÉSIDENTE :

675

À l'ouest. Pour les fins de la transcription.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

680

Donc, en 1996, le secteur ouest avait un seul tracé et la préoccupation semblait plutôt le point de chute, soit sur la route 108.

Je pense qu'on pourrait peut-être escamoter cette explication-là et revenir au secteur ouest.

685

En 99, il a commencé à avoir des préoccupations qui ont amené différents tracés dans le secteur ouest. Entre autres, le tracé 99-A, dont on a fait référence hier, c'est un tracé qui passait entre le monastère des Pères Marianhill et le réservoir d'eau de Sherbrooke.

LA PRÉSIDENTE :

690

Je vais vous demander de me pointer le monastère en question et le réservoir d'eau en question.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

695

Le monastère est là et le réservoir d'eau, c'est un réservoir souterrain.

LA PRÉSIDENTE :

700

Alors, dites c'est quoi. C'est à l'ouest par rapport à...

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

705

Disons que le monastère est presque en face de l'école du Mont-Sainte-Anne ou en face de l'université, puis le réservoir est aussi à l'ouest de la route 216 actuelle. Les deux sont à l'ouest de la route 216 actuelle.

LA PRÉSIDENTE :

710

Merci.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Le monastère étant plus près de l'école que le réservoir d'eau.

715

Alors, en 99, il y a eu cette suggestion-là d'un tracé qui passait à cet endroit-là et puis on l'a étudié un peu. On n'est pas allés très loin parce qu'on a déjà noté au départ certaines problématiques techniques comme l'impossibilité de faire un échangeur au niveau de la 216. On manquait d'espace. On manquait un peu de terrain plat, si on veut, pour aménager un carrefour dénivélé. On voyait aussi l'impact assez important sur le monastère et on voyait aussi l'impact important sur les terrains de l'université.

720

En passant, l'espèce de ligne brisée ici, qui est suivie d'un pointillé, ça démarque la propriété de l'Université de Sherbrooke. Alors, c'est un impact très important sur le terrain de l'université.

725

Alors, si on combine les problèmes techniques plus les impacts, bien, c'est un tracé qu'on n'a pas retenu. Et en 99, il y avait encore le tracé qui utilisait la montée d'Ascot, ça a avait très peu bougé par rapport à 96.

730

Alors, les réflexions ont continué. En 2004 est arrivé deux tracés, qui sont des modifications. Bien, si on se concentre dans le secteur ouest, il est arrivé deux variantes par rapport à tout ce qui avait été proposé dans les années antérieures, donc le tracé A-nord, celui qu'on recommande présentement, qui évite un peu plus la montée d'Ascot. Donc, il évite le mont Bel-Horizon aussi. Il n'y avait aucun tracé jusqu'à ce moment-là qui évitait le mont Bel-Horizon et qui n'utilisait pas la montée d'Ascot, à part celui près du monastère.

735

Et aussi, en 2004, on a étudié une option entre les deux quartiers résidentiels, pour en arriver à recommander l'option A-nord, qui nous semblait de moindre impact encore une fois sur les habitats, qui était techniquement plus facile à réaliser aussi. A-nord est techniquement plus facile à réaliser.

740

Il y a beaucoup d'autres raisons qu'on retrouve dans le rapport, au tableau 2.2 de l'addenda numéro 1.

745

M. LOUIS FERLAND :

Si vous me permettez, madame la présidente, je demanderais à monsieur Bigras justement d'expliquer le tableau, qui est le chargé de projet pour le dossier. Donc, lui va être plus en mesure de vous expliquer vraiment les variantes, la correspondance entre les deux variantes.

750

Peut-être juste un élément de précision, quand on a regardé les tracés tantôt, le tracé

755 de l'année 96 qui passait entre l'université et les Pères Marianhill, depuis ce temps, il y a eu un stade multifonctionnel construit par l'Université de Sherbrooke en 2002, si je me souviens bien, qui se situe quasi dans le tracé qui était là en 96.

760 Ça amène une difficulté supplémentaire, qui n'était pas là en 96 quand on l'a regardé. Mais si on avait voulu étudier davantage ce tracé-là, bien, là, il y avait une difficulté supplémentaire d'un stade. Je ne me souviens plus exactement du nombre de places, mais c'était quand même important, pour le soccer, football, etc.

Ça fait que je vais passer la parole, si vous me permettez, à monsieur Bigras.

M. PATRICE BIGRAS :

765 Bonjour, madame la présidente. Donc, comme mentionné précédemment, le ministère, lors du début formel de l'étude d'impact, on a arrêté deux tracés qui rencontraient totalement les critères de conception du ministère pour une autoroute tel que prévu par le projet. Donc, il s'agit des variantes A-nord et B-sud.

770 Donc, l'exercice qu'on a fait pour établir une analyse comparative entre ces deux tracés-là, on a commencé par déterminer à l'intérieur de l'emprise de chacune des variantes quelles étaient les superficies de terrain occupées.

775 Donc, ici, on voit le tableau 4.1 du rapport principal de l'étude d'impact qui présente les différents éléments environnementaux touchés par les deux variantes étudiées. Donc, pour chacun de ces éléments, on a attribué une résistance environnementale, dont la démarche est expliquée dans le rapport de l'étude d'impact. Et sur le tableau qu'on voit à l'écran, à ce moment-là on a répertorié selon les types de niveau de résistance.

780 Donc, dans le premier bloc, au niveau des résistances environnementales, on remarque des résistances très fortes qui touchent différents milieux, comme les érablières, les marais et marécages, habitats du poisson, etc. Donc, on a déterminé les superficies touchées par chacune des emprises des deux variantes.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Pardon. Qu'est-ce que c'est qu'une résistance très forte?

M. PATRICE BIGRAS :

790 Je peux vous expliquer un peu comment on a déterminé la résistance. En fait, ce qu'on fait, c'est déterminer la résistance au passage d'une autoroute, donc quels sont les éléments qui vont présenter une résistance environnementale à la construction ou à la présence d'une voie de
795 circulation.

800 Donc, comment est établie la résistance environnementale? C'est on tient compte de deux principaux éléments, soit l'impact appréhendé sur cet élément-là et la valeur environnementale accordée à cet élément-là, soit par la population en général ou soit par des spécialistes, des experts dans le milieu, ou ça peut également être une valeur qui a une connotation légale.

805 Par exemple, si on traverse un parc national, bien, ça, ça va devenir une contrainte, on ne pourra pas passer une autoroute dans un parc national parce que c'est un espace qui est protégé.

Donc, tout le territoire a été étudié.

810 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour continuer sur les résistances, j'aurais une petite question. Quand vous mentionnez que le degré que vous accordez est fort ou faible par rapport à une résistance dans votre méthodologie, est-ce que chacune des constituantes a le même niveau, le même degré d'importance?

815 Exemple, vous évaluez l'aspect paysage, l'aspect patrimoine, l'aspect technique pour établir votre résistance?

820 **M. PATRICE BIGRAS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

825 C'est bien ça dont on parle?

M. PATRICE BIGRAS :

830 Oui. C'est-à-dire, on attache une résistance à chacun des différents éléments environnementaux qu'on retrouve.

LA PRÉSIDENTE :

835 Est-ce que les éléments sont pondérés entre eux?

M. PATRICE BIGRAS :

Non, il n'y a pas de pondération. Pour arriver, par exemple, à la fin avec une

sommation... on ne peut pas faire une sommation des différents éléments pour dire...

840

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si vous aviez un milieu patrimonial très fort, ce serait le même niveau, la même évaluation, la même cote qui serait donnée par rapport à, je ne sais pas, un élément technique très fort et à un patrimoine qui, lui, n'est pas renouvelable, puis vous le cotez, la condition du bâtiment patrimonial, mettons, à faible, c'est la même importance que vous donnez aux deux éléments. Bien, à part la graduation de faible à fort.

845

Vous ne donnez pas une cotation plus forte à un élément patrimonial ou une vue, un paysage qui n'est pas renouvelable par rapport à un élément technique.

850

M. PATRICE BIGRAS :

Bien, c'est-à-dire que je pense qu'on ne peut pas prendre ce raccourci-là entre les éléments environnementaux et les aspects techniques. Je dirais que dans notre analyse, on a identifié toutes les résistances, admettons, fortes et très fortes. On les a toutes considérées un peu sur un même pied quand est venu le temps de faire un peu l'analyse globale des effets des deux variantes.

855

Je ne sais pas, peut-être que je peux vous expliquer un petit peu plus en détail avant comment on établit la résistance et aller, par la suite, au tableau synthèse où on a fait l'analyse globale des tracés.

860

LA PRÉSIDENTE :

865

Parfait.

M. PATRICE BIGRAS :

On voit, ici à l'écran, la grille de détermination des résistances environnementales, comment on a établi les différents degrés de résistance environnementale pour chacun des éléments touchés par le projet.

870

Donc, comme j'expliquais, d'une part, la colonne à l'extrême gauche représente le niveau d'impact appréhendé sur l'élément lors du passage d'une route.

875

Par exemple, si on a une forêt qui est traversée par l'emprise, on sait qu'à l'intérieur d'une emprise la forêt va être complètement rasée pour le passage de l'autoroute, donc on va avoir un impact appréhendé qui va être fort. À l'inverse si, par exemple, le tracé peut traverser un cours d'eau sans avoir un impact appréhendé très fort sur ce cours d'eau là, donc à ce moment-là on pourrait avoir un impact appréhendé qui serait jugé faible ou moyen.

880

LA PRÉSIDENTE :

885 Est-ce que je peux ajouter une petite question? Voilà. Est-ce qu'on a pondéré la valeur des éléments entre eux – c'était ça ma question tout à l'heure – ou ont-ils tous le même degré d'importance à chacun des critères?

890 En d'autres termes, la disparition d'un bâtiment patrimonial ou d'un paysage de résistance moyenne revêt-elle la même importance qu'une contrainte technique ou qu'une considération économique forte?

M. PATRICE BIGRAS :

895 Je dirais que c'est deux éléments qui ont été pris en considération, mais on ne peut pas rattacher un poids précis à chacun des deux, pas dans la méthode qu'on a utilisée.

LA PRÉSIDENTE :

900 D'accord, merci. Vous avez un autre endroit concernant le paysage, vous mentionnez l'absence d'observateur permanent pour qualifier un paysage. Notamment, à la page 102 de l'étude d'impact, dans le PR3-1. Ce facteur avec d'autres confère au paysage une cote faible, le fait qu'il n'y a pas d'observateur permanent.

905 Moi, ma question, c'était : l'absence d'observateur permanent est-il indicateur de la qualité d'un paysage? Parce qu'on en arrive à une résistance qui détermine la qualité d'un paysage. Est-ce que vous me suivez?

M. PATRICE BIGRAS :

910 Mais là, je ne trouve pas la page 102.

LA PRÉSIDENTE :

915 204.

M. PATRICE BIGRAS :

920 C'est 204?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Voulez-vous me revenir plus tard ou on continue là-dessus?

925 **M. PATRICE BIGRAS :**

Sur l'aspect paysage, oui, il faudrait revenir plus tard parce que je ne suis pas un spécialiste dans le domaine du paysage. Mais pour la détermination des résistances du paysage, c'est une approche qui est un peu différente de celle qui est présentée là, donc, et qui tient
930 compte d'autres paramètres qui sont expliqués dans l'étude touchant l'accessibilité visuelle, l'intérêt visuel. Donc, on arrive avec des valeurs attribuées qui sont différentes.

LA PRÉSIDENTE :

935 Oui, parce que vous évaluez les résistances. En fait, vous déterminez la cote d'une résistance environnementale, celle d'ordre technoéconomique et celle du paysage. C'est trois niveaux.

M. PATRICE BIGRAS :

940

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

945 Moi, je voulais savoir si les critères qui servent à déterminer cette cote-là entre eux, les constituantes sont pondérées entre elles.

M. PATRICE BIGRAS :

950 Non. On ne peut pas les additionner pour arriver avec un total.

LA PRÉSIDENTE :

955 Donc, théoriquement, un bâtiment patrimonial, c'est ça ma préoccupation, un bâtiment patrimonial que vous auriez à détruire aurait la même cote de résistance qu'un obstacle technique à franchir.

M. PATRICE BIGRAS :

960 Bien, c'est-à-dire qu'on ne peut pas le voir de façon séparée ou individuelle comme ça. Il faut toujours voir ça dans sa globalité. Donc, dans le cadre d'un tracé, si on passe sur un bâtiment patrimonial et qu'il va avoir une description de ce bâtiment-là, il faut toujours mettre dans la balance les autres aspects, tous les autres éléments, et peut-être la somme des autres éléments va faire en sorte que...

965

LA PRÉSIDENTE :

970 C'est précisément ça la question. C'est l'importance des éléments que vous mettez ensemble, que vous mettez tous sur le même pied d'égalité. Ma vérification, ma question, c'est sont-ils tous sur le même d'égalité? Vous me répondez que oui. C'est ça?

M. PATRICE BIGRAS :

975 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

980 **M. PATRICE BIGRAS :**

Est-ce que vous voulez que je poursuive avec le tableau ici, la grille de détermination?

LA PRÉSIDENTE :

985 Oui, certainement.

M. PATRICE BIGRAS :

990 Donc, dans la partie à droite du tableau, on retrouve à ce moment-là la valeur des différents éléments, qui peut aller de faible à forte ainsi que réglementaire. Donc, réglementaire, comme j'ai expliqué tantôt, ça peut être un endroit qui est protégé comme un parc national ou un élément semblable à ça.

995 Au niveau de la valeur, je peux donner un exemple simple. Si on revient avec, par exemple, au niveau des forêts, on peut comprendre qu'une simple forêt d'épinette pourrait avoir une valeur environnementale qui va être établie comme assez faible, alors qu'une érablière pourrait avoir une valeur très forte. C'est des éléments qui sont très valorisés par la population ainsi que par les spécialistes.

1000
1005 Donc, la même forêt qu'on traverse avec l'autoroute pourrait avoir une résistance soit moyenne ou soit très forte, selon la valeur attribuée à cet élément-là. Donc, même si on a un impact appréhendé qui est fort, soit la destruction totale de cette forêt-là, la résistance de ce milieu-là au passage d'une autoroute pourrait être moyenne ou très forte, dépendamment de la valeur attribuée à cet élément-là. Donc, ça permet un peu de relativiser les différents milieux traversés par le passage de l'autoroute.

Donc, si on revient pour faire un peu la synthèse, on voit dans le bas du tableau nos

1010 résistances qui peuvent aller de faible à très forte. Donc, faible, peut recevoir une infrastructure avec un minimum de restrictions. Et à l'autre extrémité, dans les cas de résistance très forte, ils vont être à ne traverser qu'en cas d'extrême nécessité.

1015 Maintenant, il faut bien comprendre qu'un tracé d'autoroute, ce n'est pas une ficelle qu'on peut dérouler sur un territoire. Donc, il y a des rayons de courbure, des pentes, etc. qui sont à respecter. Donc, on a vraiment beaucoup de contraintes techniques pour déterminer le tracé.

1020 Puis une fois que ces contraintes-là, qu'on a mis en place, qu'on a déterminé le tracé à partir des différents critères de conception et des contraintes techniques ou technoéconomiques, là on peut regarder après ça au niveau de toutes les résistances environnementales pour voir lequel des tracés va avoir, par exemple, le moins de résistance très forte et le plus de résistance faible.

1025 Et là, quand on arrive au niveau de cette analyse-là... j'aimerais repasser, donc juste pour revenir, vous avez vu le tableau précédent où on avait les différentes superficies pour chacun des tracés. Suite à ça, on a fait un tableau synthèse des différents enjeux.

1030 Donc, le tableau 4.5 du rapport de l'étude d'impact présente la synthèse des enjeux associés aux variantes de tracé du secteur ouest. Donc, là, on a repris, pour chacun des principaux types de milieu, quels étaient un peu les éléments affectés tant pour la variante nord que pour la variante sud, et on a indiqué, en caractère gras ça représente la variante pour laquelle il y a un certain avantage par rapport à l'autre variante sur cet aspect-là.

1035 Donc, si on prend tout simplement au niveau du milieu naturel, la variante A-nord affecte une érablière non exploitée sur 0.2 hectare, alors que la variante B-sud évite tout boisé de très forte résistance.

1040 Donc, ainsi, on a établi une comparaison détaillée pour chacun des éléments des milieux naturel, humain, d'aménagement du territoire, milieu visuel, ainsi que les aspects technoéconomiques et on en a fait une analyse détaillée pour arriver à déterminer quelle était la variante préférable, faisant la synthèse des résistances rencontrées.

Donc, ça ne s'établit pas uniquement sur un critère mais c'est vraiment sur l'ensemble des résistances qu'on retrouve par les deux tracés étudiés.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Est-ce que vous voulez aller de l'avant avec ce qu'on vous a demandé hier concernant les tracés qui font partie de l'addenda 1, les réponses au ministère?

1050 **M. LOUIS FERLAND :**

Oui, on est prêts. On peut y aller immédiatement. Juste en attendant monsieur Thériault, parce que c'est monsieur Thériault qui va les expliquer, on parlait du scénario 2 et 3, si je me souviens bien hier.

1055

LA PRÉSIDENTE :

Oui, puis il y avait une variété.

1060

M. LOUIS FERLAND :

Oui, il y avait une série de scénarios qu'on avait mentionnés.

LA PRÉSIDENTE :

1065

C'est ça.

M. LOUIS FERLAND :

1070

Mais juste en attendant qu'il prenne position, qu'il s'installe, je voulais juste compléter qu'on voit que, dans l'étude de la variante A et la variante B, l'aspect technique n'est pas un élément qui a été retenu de façon directe. C'est-à-dire qu'on a regardé quel tracé qu'on pouvait passer techniquement au niveau sécurité et fluidité, et ces tracés-là amenaient des impacts, et c'est l'ensemble des impacts sur le milieu qu'on a plus regardé.

1075

Et non, on n'a pas discrédité, je veux dire, un tracé en fonction de ses difficultés techniques, mais en fonction de ce qu'il apportait comme impact. Même si c'était plus difficile techniquement à le faire, ce n'est pas nécessairement lui qui a été discrédité, dans ce sens-là.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1085

Alors, on va commencer par le scénario 2 de l'addenda numéro 1. Premièrement, je vais faire une mise en contexte, simplement se rappeler que ces scénarios-là ont été élaborés suite à un questionnement sur l'étude principale.

1090

Alors, voulez-vous que je reprenne? Je disais que dans le contexte, je voulais faire une mise en contexte, c'est différents scénarios qui ont été regardés suite à questionnement sur

l'étude d'impact principale et la question était : est-ce que le ministère pourrait faire un seul échangeur unique entre la route 216 et Dunant plutôt que de faire un échangeur et à 216 et à Dunant, au lieu d'en faire deux.

1095

Alors, ces divers scénarios, on a confié ce travail-là à une firme privée, qui a fait différents sketches et qui les a comparés entre eux. Puis j'aimerais faire un parallèle entre le scénario 2 et l'échangeur de type losange qu'on a déposé en addenda numéro 2.

1100

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire que dans l'addenda numéro 2... ceci fait partie de l'addenda numéro 1.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1105

Oui, mais on a continué notre travail de recherche et on a abouti à l'addenda numéro 2.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Au losange.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1115

Le losange, le dernier losange qu'on a déposé.

LA PRÉSIDENTE :

1120

Tantôt, quand vous avez expliqué les tableaux qu'on a vus, les tableaux comparatifs, les échangeurs en losange n'étaient pas compris. C'était en fonction des premiers échangeurs que vous avez dessinés.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1125

Oui. Ce que j'ai présenté tout à l'heure, c'est un peu l'historique des tracés qui ont été faits. Mais les tracés à cette époque-là ne s'attachaient pas nécessairement à détailler le type d'échangeur. Alors que quand on a présenté l'étude d'impact principale, on savait qu'on avait un échangeur assez complexe à la route 216 et un autre à Dunant aussi qui était complet. Le questionnement était à savoir si on pouvait faire quelque chose de plus simple, c'était la question 27 de l'ensemble des questions qu'on avait reçues. Et ça a conduit à étudier un paquet de scénarios où on a tenté de faire un échangeur unique.

1130

Et pourquoi qu'on n'a pas retenu tous ces échangeurs uniques là et qu'on est allés plus loin, plus tard, vers un losange à la route 216 et des voies de service vers Dunant, c'est-à-dire

1135 la solution qu'on a déposée, qu'on recommande, c'est un peu à cause de certains inconvénients que j'aimerais vous lister et on pourrait tout à l'heure faire le parallèle avec la solution qu'on a déposée.

LA PRÉSIDENTE :

1140 Vous voulez dire la dernière en lice, là, la nord?

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1145 Le losange qui fait partie de l'addenda numéro 2 avec les voies de service entre 216 et Dunant. C'est celui qui est dans l'addenda numéro 2. C'est celui qui était dans la présentation, c'est toujours celui qu'on voit illustré dans les présentations depuis hier.

LA PRÉSIDENTE :

1150 C'est celui qui fait partie de votre choix, la jaune de 2004.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1155 Et plus.

LA PRÉSIDENTE :

2004 modifié.

1160 **M. LAURÉAT THÉRIAULT :**

1165 2004 et plus, parce que ça a été du travail en progrès, si on veut. Alors, je vais lister quelques inconvénients qu'on avait notés à ce scénario-là. Et hier, on parlait aussi du scénario 3. D'une certaine façon, 2 et 3 sont assez semblables. Alors, je vais faire des commentaires pour les deux à la fois.

1170 La première chose qu'il faut noter sur ces scénarios-là, c'est qu'il y a un déplacement de la montée d'Ascot à un autre endroit. Donc, on condamne la montée d'Ascot et on la reconstruit ailleurs. La montée d'Ascot, c'est une route à deux sens. Donc, les véhicules se rencontrent. Et à l'heure actuelle, on estime un DJMA de 12 000 véhicules/jour dans cette montée d'Ascot. Avec l'autoroute et un déplacement de la montée d'Ascot, on peut s'attendre à quelque chose comme 9 à 10 000 véhicules par jour, donc qu'on déplace entre deux institutions scolaires.

1175 Un autre point qu'on a noté, c'est du côté nord de ce type d'échangeur là, tous les camions qui vont vouloir se diriger vers le nord ou qui vont revenir vers le nord vont devoir utiliser la voie de desserte et la montée d'Ascot. Alors, ça implique une augmentation du camionnage.

On déplace d'une certaine façon le camionnage vers, encore une fois, les institutions.

1180 Sur ce type d'échangeur-là aussi, on note la bretelle D, qui est une bretelle qui est beaucoup plus près de l'institution que toute autre option qu'on a regardée à l'heure actuelle.

1185 Ce type d'échangeur là aussi, dû au fait qu'il n'y a pas de voie de service, comme on peut le voir sur la dernière proposition qu'on a faite, ça implique beaucoup de virages à gauche. Les gens qui sortent doivent virer à gauche pour prendre la voie de desserte, doivent virer à gauche pour aller sur la montée d'Ascot et doivent virer à gauche aussi pour utiliser la 216. Alors, il y a un nombre élevé de virages à gauche, ce qu'on a toujours tenté d'éviter sur la plupart de nos options.

1190 Il y a des virages à gauche qui sont vraiment problématiques. Il y a une concentration, ici, de circulation au niveau de la rencontre desserte et montée d'Ascot et au niveau montée d'Ascot et 216. On a un nombre de voies qui est minimum 3 à 4 voies, beaucoup de virages à gauche, beaucoup de mouvements d'entrecroisement, ce qui n'est vraiment pas souhaitable, alors ce qu'on appelle en termes techniques «des conflits».

1195 Autre point qui fait qu'on ne l'a pas retenu, c'est qu'on a un échangeur qui est ni sur une route du ministère ni sur une route municipale, on a un échangeur qui est quelque part sur une espèce de route secondaire.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Il est où l'échangeur, là?

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1205 L'échangeur est ici. Donc, c'est une structure sous le contournement futur et qui doit relier les routes importantes par des voies secondaires, des voies de service, des voies de desserte. Alors, disons, ça fait un peu curieux de ne pas avoir un échangeur directement sur notre route, d'utiliser un paquet de routes secondaires pour faire les échanges de mouvements de circulation.

1210 On avait noté un impact plus faible sur la ferme Sainte-Catherine. Par contre, comme on est au niveau des sketches, il faut comprendre qu'on n'a pas dessiné l'emprise et on n'a pas dessiné les murs antibruit. C'est vraiment juste la largeur de voie qui est illustrée sur ces schémas-là.

1215 Alors, c'est sûr que si on compare l'espace qu'on utilise dans ce cas-là par rapport à l'espace qu'on utilise dans la solution déposée, il ne faut pas comparer, on n'a pas les mêmes informations sur les deux types de schéma. Mais il reste que si on mettait une emprise sur la bretelle et on mettait un mur antibruit, on se rend compte que la différence de terrain qu'on a

besoin n'est pas si grande que ça.

1220 Autre point sur ce type d'échangeur, on a beaucoup de terrains enclavés. Parce qu'il ne sera pas question de donner des accès un peu partout sur cet espace-là, donc des terrains qui deviennent inutilisables.

LA PRÉSIDENTE :

1225 Les terres appartiennent à qui? À l'université?

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1230 C'est une bonne question. Vous voyez la ligne en diagonale qui continue ici – d'ailleurs ça devrait être une pointe – ça, c'est les terrains de l'université d'un côté et, de l'autre côté, c'est les terrains de l'École du Mont-Sainte-Anne.

1235 Alors, on se retrouve avec beaucoup de terrains enclavés à l'intérieur de ces chemins de desserte là, bretelles, etc.

LA PRÉSIDENTE :

1240 Est-ce que je peux me permettre une question?

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Oui.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

 Pour essayer d'imager un peu. Moi, je viens de Québec et près de Du Vallon, on a emprunté les terrains de l'Université Laval. Je ne sais pas si vous pouvez...

1250 **M. LAURÉAT THÉRIAULT :**

Pour faire une route?

LA PRÉSIDENTE :

1255 Oui. C'est des terrains enclavés comme ça.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1260 Vous dites : «on a emprunté». Qui a emprunté?

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère des Transports pour l'échangeur, là.

1265

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Le ministère des Transports a emprunté des terrains.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce que vous saisissez un petit peu à quoi je fais référence ou vous êtes des Sherbrookoïses?

1275

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Non, mais on connaît un petit peu le secteur Du Vallon.

LA PRÉSIDENTE :

1280

Où est le département d'art dentaire, médecine dentaire.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1285

Moins un peu.

LA PRÉSIDENTE :

1290

C'est exactement entre Du Vallon et les premières lumières de l'université. Il y a tout un échangeur pour reprendre Du Vallon. Alors je me dis, l'option qui est présentée ici, qui s'appelle scénario 2 et qui ressemble...

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1295

Et 3.

LA PRÉSIDENTE :

1300

Et 3, et au sujet de laquelle vous dites:

Il nous apparaît que l'aménagement géométrique présenté aux scénarios 2 et 3 permet de satisfaire à la majorité des contraintes présentes dans le secteur.

Alors, on sous-entend que ça n'affecte pas la ferme.

1305

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Cette conclusion-là, je crois qu'elle est dans l'annexe.

1310

LA PRÉSIDENTE :

Elle est à la page 9.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1315

D'une annexe.

LA PRÉSIDENTE :

1320

Oui. C'est l'annexe qui traite des scénarios 2 et 3.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Ça, c'est l'opinion du consultant là.

1325

LA PRÉSIDENTE :

C'est l'addenda 1.

1330

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Oui, l'annexe E de l'addenda 1.

LA PRÉSIDENTE :

1335

Alors, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose là à explorer compte tenu... en tout cas, moi, de façon néophyte, je regarde ça et je regarde ce qui s'est passé à l'Université Laval, je regarde les enjeux par rapport à la ferme Sainte-Catherine, je me pose des questions, surtout que c'est bien écrit noir sur blanc que cette solution-là avantage la ferme.

1340

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Premièrement, je voudrais préciser que l'opinion qui est donnée là, c'est l'opinion du consultant qui a fait le rapport pour nous. C'est une opinion qu'on a nuancée un peu plus dans l'addenda lui-même à la page 35, 36, 37.

1345

La différence entre nous et le consultant, c'est que le consultant n'avait aucun contact avec l'Université de Sherbrooke, alors que nous, on les a rencontrés à plusieurs reprises. Il y a des éléments que le consultant ne pouvait pas tenir en compte parce qu'il les ignorait complètement.

1350

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous lire la page à laquelle vous faites référence, 35? Parce que je dois vous dire que quand il y a beaucoup de tableaux comme ça, que c'est difficile de retrouver les pages, surtout qu'il n'y a pas de séparateur. Et quand on a beaucoup de documents à lire, c'est assez frustrant. La page 35 est difficile à retrouver.

1355

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Je cherche la...

1360

LA PRÉSIDENTE :

Vous cherchez la page 35?

1365

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Non, j'ai la page, mais je cherche le condensé de conclusion. Je vais lire à la page 36. On dit qu'on a comparé les différents scénarios, on dit que:

1370

Sur la base de cet exercice, il apparaît que l'aménagement géométrique présenté aux scénarios 2 et 3 permet de satisfaire à la majorité des contraintes présentes sur le secteur. Cependant, le développement des terrains de l'Université de Sherbrooke pourrait tout de même compromettre l'aménagement de cet échangeur. Par ailleurs, l'École du Mont-Sainte-Anne est encerclée par l'autoroute 410 et le chemin de service, mais demeure tout de même à une distance suffisante des infrastructures routières.

1375

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Parce que l'École Sainte-Anne, dans tous les scénarios que vous avez présentés dans l'addenda A, elle est encerclée.

1380

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Mais jamais...

1385

LA PRÉSIDENTE :

À plus ou moins de degré.

1390

M. LAURÉAT THÉRIault :

Oui, à plus ou moins de degré. Parce qu'ici, on parle qu'elle est entourée sur quatre côtés, alors que, tout à l'heure on pourra mettre l'image de la solution qu'on recommande, elle est affectée sur deux côtés. C'est quand même une différence marquée.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Mais dans l'addenda A, toutes les solutions que vous proposez, tout ça, là, c'est pas mal tout encerclé l'école.

1400

M. LAURÉAT THÉRIault :

Moi, je vous dirais que l'exercice qu'on a fait là, ça a été un bon exercice, mais je considère ça comme une étape intermédiaire. C'est un exercice qui nous a amenés à quelque chose de meilleur. Il faut le voir un peu comme ça, il faut le voir un peu comme une étape intermédiaire.

1405

On nous demande : «Pouvez-vous examiner la possibilité de faire un échangeur intermédiaire?» On regarde différentes solutions. Il y en a que c'est techniquement faisable. Mais si on commence à examiner l'ensemble des impacts qu'amènent ces solutions-là, bien, on se pose de sérieuses questions et ça nous a amenés à travailler quelque chose qu'on pense supérieur à tous les scénarios qui ont été regardés à ce moment-là.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1415

M. LOUIS FERLAND :

Je m'excuse. Il y a peut-être juste un impact qu'on a parlé tantôt, mais qu'on a peut-être sous-évalué – pas sous-évalué mais qu'on n'a pas précisé correctement. Tantôt, monsieur Thériault en a parlé, c'est tous les virages à gauche qu'amènent ces scénarios-là.

1420

On continue quand même à avoir un impact sur la ferme Sainte-Catherine. Moindre, on l'admet, mais ça amène d'autres problématiques. L'échangeur peut permettre la circulation. Mais quand on embarque les éléments de sécurité, les éléments de fluidité, avec beaucoup de virages à gauche avec des niveaux de 8-9-10 000 véhicules/jour, c'est là que ça devient... pas que ça devient techniquement... c'est quasiment techniquement non faisable parce que, du

1425

1430 point de vue sécurité, on ne devrait pas réaliser ce type de virage là.

LA PRÉSIDENTE :

Les échangeurs en losange par définition n'impliquent pas des virages à gauche?

1435

M. LOUIS FERLAND :

Oui, effectivement, les échangeurs en losange nécessitent des virages à gauche, c'est évident. Par contre, au lieu d'en avoir deux ou trois virages à gauche sur des voies de service, c'est évident que là on ne fait qu'un virage à gauche puis, après ça, les gens peuvent... si on regarde sur l'échangeur, les gens qui vont arriver de l'ouest avec l'échangeur arrivent, il y a un seul virage à gauche. Et après ça, ça donne accès à tout le secteur de Sherbrooke, l'Université de Sherbrooke, du Mont-Sainte-Anne, etc.

1445 Ça fait qu'on diminue. Au lieu d'avoir un virage à gauche, deux virages à gauche et un virage à droite par la suite, bien, on se limite à un virage à gauche et une traversée tout droit à un autre feu de circulation. Donc, ça permet de limiter énormément les virages à gauche et aussi pour ceux qui sont sur Dunant, etc. Ceux qui sont sur Dunant, tantôt on voyait qu'ils viraient à gauche et qu'ils reviraient à gauche pour prendre l'autoroute, alors que là ils vont pouvoir embarquer directement sur l'autoroute.

1450 Je ne dis pas qu'on les élimine au complet, c'est évident qu'un losange nécessite des virages à gauche. Dans une première solution qu'on avait, il n'y avait pas de virage à gauche parce que, là, on avait un échangeur trèfle. Ça, je dirais c'était l'idéal.

1455

LA PRÉSIDENTE :

Ça dépend de quel point de vue.

1460 **M. LOUIS FERLAND :**

Ça dépend de quel point de vue, oui. Au niveau sécurité, je dirais, au niveau sécurité et fluidité, c'est idéal. Mais au niveau impact sur les fermes, sur les terrains, ça, je suis d'accord avec vous.

1465

Ce type de losange là, à force de les regarder, nous a permis justement d'amener à un seul virage à gauche, qui est encore acceptable au niveau sécurité, fluidité et qui diminue les impacts sur les terrains. C'est évident.

1470 **M. LAURÉAT THÉRIAULT :**

Je dirais peut-être une précision. Pourquoi que c'est plus avantageux le losange tel

1475 qu'on l'a présenté, c'est parce que les voies de service ici sont à sens unique. Alors, à partir du moment où les voies de service sont à sens unique, les conflits sur les virages à gauche deviennent beaucoup moins importants que dans l'exemple qu'on présentait, où c'est une chaussée qui rencontre, où on a 10 000 véhicules qui se rencontrent en sens contraire. Alors, un virage à gauche à ce moment-là devient compliqué. Tandis qu'avec des voies de service à sens unique, bien, il y a beaucoup moins d'impact sur les virages à gauche, puis ça se fait de façon beaucoup plus sécuritaire.

1480

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Une dernière question peut-être. Vous dites que le développement des terrains de l'université pourrait tout de même compromettre l'aménagement de cet échangeur.

1485

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Je dirais que c'est l'inverse. Dans les scénarios 2 et 3, nos aménagements d'échangeur auraient compromis le développement de l'université.

1490

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

De quelle façon?

1495

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

En limitant l'expansion possible de leur développement.

1500

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Ce n'est pas ce qui arrive à la ferme Sainte-Catherine? À la ferme Fairview?

1505

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

Il y a des mesures d'atténuation possibles dans le cas des fermes. Alors que l'université, je crois que le campus essaie de garder une certaine homogénéité, une certaine unité. Un campus divisé par des routes circulées, je ne pense pas que ce soit l'idéal.

1510

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, ça existe à Laval.

1515

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Une ferme non plus?

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

1520 Par contre, on peut toujours se questionner sur s'ils avaient le choix aujourd'hui de faire ça, est-ce qu'ils le feraient encore? Si on leur posait la question, peut-être qu'ils iraient dans une autre direction.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1525 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Monsieur François Thomas.

M. FRANÇOIS THOMAS :

1535 Madame la présidente, monsieur le commissaire, deux questions. Donc, de manière globale, en fonction des prévisions actuelles et selon les mesures d'atténuation ou de compensation prévues, quels seraient les coûts les plus élevés pour le promoteur pour le maintien en opération des deux entreprises agricoles Fairview et Sainte-Catherine, de manière générale, on ne veut pas au dollar près, et leur importance relative par rapport au projet total de 120 M\$ qui est annoncé?

1540 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Ferland, êtes-vous en mesure de répondre à ça?

M. LOUIS FERLAND :

1545 Non, je ne pense pas. Parce que si j'ai bien compris la question, vous voulez dire les coûts rattachés aux impacts que le projet a sur les deux fermes, si j'ai bien compris. Présentement, on n'a pas évalué encore le coût réel que ça va coûter au ministère pour garder ces deux fermes-là en exploitation, avec le même niveau d'exploitation. On n'est pas rendus là
1550 encore dans nos...

LA PRÉSIDENTE :

1555 Jusqu'où vous êtes rendus avec la ferme Fairview dans votre travail de négociation? Est-ce qu'on peut demander est-ce que le tracé est accepté ou s'il y a place à la bonification du projet ou...

M. LOUIS FERLAND :

1560 Dans la ferme Fairview, on est à peu près au même niveau que la ferme Forget. Il y a eu des rencontres avec la ferme. On a discuté avec les propriétaires, la famille Herring, des possibilités de relocalisation des bâtiments. Eux nous ont même fourni des endroits où est-ce qu'ils verraient la relocalisation des bâtiments, relocalisation de la piste d'atterrissage.

1565 Aussi, on a regardé un chemin d'accès parce que là, c'est sûr qu'on modifie. Je pense les plus belles parcelles de terre agricole de la ferme Fairview sont situées dans la plaine inondable entre les deux rivières et il faut leur donner accès à ces terrains-là. Donc, on regarde un chemin d'accès.

1570 Donc, c'est à ce niveau-là que nous sommes rendus au niveau des discussions. Je ne peux pas affirmer qu'on a eu un accord pour l'instant de la ferme Herring, mais je dirais que les discussions, à venir jusqu'à date, sont très positives. Et je suis convaincu qu'avec toutes les discussions qu'on a eues et les mesures qu'on a mises sur la table, c'est facilement possible qu'on ait une entente.

1575

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Sur l'échelle qui nous a été présentée tantôt, est-ce que c'est une contrainte? Est-ce que c'est très fort? Est-ce que c'est moyen ou est-ce que c'est faible?

1580

M. LOUIS FERLAND :

1585 Je ne me souviens pas exactement, parce que je n'ai pas le tableau dans la tête au complet, mais c'est évident que c'est une contrainte qui est forte. C'est sûr qu'on touche à la ferme.

1590 Par contre, lorsqu'on regarde l'ensemble des tracés, qu'on regarde la variante sud, pour l'avoir regardée, on touche encore plus à la ferme Herring. On touche encore aux bâtiments et, en plus, on va toucher à ses plus belles parcelles de terre qui est dans la plaine inondable. Donc, en plus des bâtiments, on touche aux plus belles parties.

1595 D'autres variantes, il y avait certains tracés qui passaient énormément plus au sud et, là, il y avait beaucoup d'autres problématiques. Bon, on touchait à d'autres fermes agricoles encore plus. On sectionnait d'autres fermes agricoles. En plus, on éloignait la voie de contournement du périmètre urbain de la Ville de Sherbrooke. Donc, tout ça faisait qu'on n'a pas retenu l'évaluation de ça.

1600 C'est évident que c'est une contrainte forte. Par contre, comme je vous dis, on a trouvé des solutions qu'on discute avec monsieur Herring pour maintenir sa ferme, dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

Concernant les négociations avec le Centre fédéral de recherche, est-ce que c'était au même niveau que les deux autres fermes?

1605

M. LOUIS FERLAND :

Oui, c'est à peu près au même niveau. On a fait faire une analyse. Je pense que le rapport a été déposé aussi. On a eu des commentaires du centre de recherche. Ils nous ont soumis une série, je ne dirais pas d'impacts mais de solutions ou d'inconvénients qu'on devrait regarder avec eux. On a commencé à regarder ça.

1610

Je vous dirais que la grande majorité des impacts ou des solutions pour régler les impacts qu'ils nous ont soumis sont acceptables chez nous. Il n'y a pas de problème. Il reste quelques éléments qu'il faut regarder avec eux vraiment ce serait quoi la meilleure solution. Mais je dirais dans l'ensemble, avec le rapport qu'on a fait, les vérifications qu'on a faites chez eux, les discussions qu'on a eues avec la station de recherche, je ne vois pas présentement de problèmes insurmontables. Il reste des discussions à avoir, c'est évident.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Thomas, est-ce que ça couvre un petit peu votre question?

1620

M. FRANÇOIS THOMAS :

Mais peut-être préciser. Arrondissons à l'extrême, étant donné qu'on parle de grosses sommes là, on parle de 120 M\$. On sait que ça ne sera pas ça, on peut dès lors le dire.

1625

Si on arrondit et on dit que c'est 1 M\$ par ferme, on suppose ça, 1 M\$ par ferme, ça fait 2 M\$ sur 120 à 150 M\$. Est-ce qu'on peut dire ça sans avoir de l'air trop fou?

1630

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous êtes un porte-parole de négociation?

1635

M. FRANÇOIS THOMAS :

Union des producteurs agricoles.

1640

LA PRÉSIDENTE :

Parce que vous n'avez pas été identifié tout à l'heure.

M. FRANÇOIS THOMAS :

1645

On ne me l'a pas demandé. On m'a demandé seulement mon nom.

LA PRÉSIDENTE :

1650

C'est intéressant de le savoir.

M. FRANÇOIS THOMAS :

1655

Ça fait plaisir de vous le dire. Donc, en fait, ce qu'on veut faire ressortir, c'est qu'on ne les connaît pas ces chiffres-là, mais est-ce qu'on peut dire ça? Je propose une réponse. Est-ce qu'on peut parler de 1.5 % des coûts, 1 %, de cet ordre-là?

LA PRÉSIDENTE :

1660

Est-ce que c'est de nature confidentielle?

M. LOUIS FERLAND :

1665

C'est-à-dire que ce n'est pas que c'est de nature confidentielle, c'est qu'on ne les a pas évalués. Parce qu'à l'étape où nous sommes présentement, on regarde... nous, le coût, en bout de ligne, je ne dirais pas que le coût n'a pas d'importance, ce n'est pas vrai, mais ce qui est important pour nous, je l'ai toujours dit, c'est de maintenir ces fermes-là en exploitation.

1670

S'il faut déplacer un bâtiment, je n'ai pas les dimensions mais on les a dans les rapports, si c'est un bâtiment de 60 bêtes, on va reconstruire un bâtiment qui va accepter 60 bêtes. Si c'est une maison de tant de mètres carrés, on va construire une maison de tant de mètres, etc.

1675

Mais c'est quoi les coûts aujourd'hui? Comme je vous dis, on n'a pas analysé, on n'a pas chiffré chaque élément de solution qu'on discute avec monsieur Herring ou avec monsieur Forget.

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'avez pas une idée d'un pourcentage?

1680

M. LOUIS FERLAND :

1685

Un pourcentage global, je dirais, c'est sûr qu'on parle d'un projet de 120 M\$. On parle globalement de peut-être autour de 30 M\$ tout ce qui est les coûts afférents au projet. C'est 90 M\$ de construction, 30 M\$ de préparation des plans et devis, d'expropriation, déplacements d'utilités publiques. Là-dedans, il y a un montant qui est l'expropriation.

LA PRÉSIDENTE :

C'est noyé dans le 30 M\$.

1690

M. LOUIS FERLAND :

C'est mêlé dans le 30 M\$. Mais ça, c'est une évaluation très, très, je dirais, vraiment préliminaire, parce qu'il faut vraiment aller regarder. Chaque cas est un cas d'espèce. Il faut vraiment aller voir c'est quoi l'impact, récupérer les sols agricoles, réaménager une partie de terrain. Ça fait que ça peut être du simple au double, au triple. Ça fait que c'est très difficile. On ne l'a pas évalué, pour l'instant.

1695

LA PRÉSIDENTE :

C'est à suivre.

1700

M. FRANÇOIS THOMAS :

Très bien. Deuxième question. Nous aimerions connaître l'évolution des pertes totales du secteur agricole sur le territoire de la nouvelle ville de Sherbrooke depuis 10 ans. On va se contenter de 10 ans.

1705

Donc, ce que j'entends par là, c'est les pertes en territoire agricole. J'inclus là-dedans les exclusions nettes qui sont devenues du territoire blanc – les gens disent ça comme ça – et les autorisations qui ont été accordées par le zonage agricole sur le territoire, qui généralement couvre 1/2 hectare. Quand on les accumule, ça fait des hectares et ça fait beaucoup de territoire. Et aussi en termes de perte en nombre d'entreprises, on va se contenter d'un chiffre objectif de perte de nombre d'entreprises et non pas en termes de qualité de grandeur ou autre chose comme ça.

1710

1715

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Chalifour, avez-vous bien compris la question? C'est en termes d'entreprises et en termes d'hectares. Et il faudrait peut-être ajouter aussi s'il y a eu de la compensation au cours des ans pour voir l'équilibre qui peut se produire.

1720

M. PATRICK CHALIFOUR :

L'information qui concerne les pertes peut-être au niveau du zonage agricole, il y a une partie là-dessus, cette information-là, moi, je ne la possède pas actuellement, il faudrait que je m'informe au niveau de la commission.

1725

1730 Au niveau des pertes des entreprises agricoles, c'est une information que je possède parce qu'on vient de mettre à jour nos données statistiques. Ça fait que ça arrive bien. Donc, en 93, on estime qu'il y avait environ 96 entreprises agricoles dans la ville de Sherbrooke unifiée maintenant, et en 2004, on parle de 70 entreprises agricoles, donc une baisse d'environ 30 %, 27 %.

1735 En termes d'hectares, on avait, en 93, environ 5 250 hectares et, en 2004, ça a baissé de moitié, on est à 2 600 hectares en culture.

LA PRÉSIDENTE :

1740 Est-ce que ça vous satisfait?

M. FRANÇOIS THOMAS :

Très bien. On va attendre les statistiques du zonage agricole.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Et en termes de récupération, vous ne l'avez pas mentionné, est-ce que vous allez compléter? Des fois, il y a des compensations qui sont données dans ces tableaux-là.

1750

M. PATRICK CHALIFOUR :

Vous voulez dire au niveau du zonage agricole?

1755

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. PATRICK CHALIFOUR :

1760

Qu'est-ce qui est converti en blanc et inversement en vert, c'est ça que vous voulez dire?

M. FRANÇOIS THOMAS :

1765

Exclusion-inclusion.

M. PATRICK CHALIFOUR :

Exclusion-inclusion?

1770

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1775 **M. PATRICK CHALIFOUR :**

Cette information-là, c'est la commission qui la possède.

LA PRÉSIDENTE :

1780

Oui, exactement. Est-ce que vous allez pouvoir...

M. PATRICK CHALIFOUR :

1785

Je vais faire une vérification.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes bien gentil, merci beaucoup.

1790

Vous n'avez pas d'autres questions?

M. FRANÇOIS THOMAS :

1795

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

1800

M. FRANÇOIS THOMAS :

Très bien, très bien.

1805

LA PRÉSIDENTE :

Après vous, on va prendre une petite pause et on va poursuivre avec le reste de la liste.

M. FRANÇOIS THOMAS :

1810

Donc, je vous mets un petit peu en contexte. Depuis quelques années, il y a un Règlement sur les exploitations agricoles qui vient comme contraindre le développement agricole pour toutes sortes de raisons, principalement des raisons environnementales, et on ne

1815 discutera pas du fondement. Il y a aussi le Règlement de contrôle intérimaire sur l'abattage
d'arbres. Donc, ici, ça interroge le ministère du Développement durable, de l'Environnement et
aussi la municipalité.

1820 Étant donné qu'on parle de perte de terrain nette et que principalement ferme Sainte-
Catherine a des terrains forestiers que les arbres pourraient être abattus, remis en culture, est-ce
que vous pourriez nous dire si, dès lors, on peut garantir que ces arbres-là pourront être abattus
et convertis en territoire agricole dans le respect du Règlement sur les exploitations agricoles et
dans le respect du Règlement de contrôle intérimaire, voire les règlements, parce que c'est un
règlement temporaire là, mais quand les règlements seront définitivement adoptés par la Ville de
Sherbrooke?

1825

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas une question d'équilibre aussi là-dedans?

1830

M. FRANÇOIS THOMAS :

En fait, de qu'est-ce j'en sais si ça peut aider, c'est que ce que le Règlement sur les
exploitations agricoles dit, c'est que tu ne peux pas agrandir tes superficies en culture.

1835

Donc, en théorie, ce que je m'attends à avoir comme réponse, c'est ce qui est perdu,
parce que si le promoteur passait là, il avait besoin de X nombre d'hectares, l'entreprise agricole
pourrait déboiser et remettre en culture... bien, en fait, non, pourrait remettre en culture des sols
pour une superficie équivalente.

1840

Toutefois, il reste que si la municipalité a un règlement qui interdit l'abattage d'arbres sauf
pour des fins forestières, si elle ne prévoit pas d'abattage d'arbres pour de la remise en culture, il
risque d'avoir un problème, puis il serait bon de le savoir maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

1845

Parfait. Alors, monsieur Simard.

M. MICHEL SIMARD :

1850

C'est une question que je vais prendre en différé et je vais vous revenir là-dessus. Je ne
peux pas vous répondre immédiatement.

LA PRÉSIDENTE :

1855

Parfait, merci. Avez-vous une idée de quand est-ce vous allez pouvoir donner la
réponse? Demain peut-être?

M. MICHEL SIMARD :

1860 Je vais faire mon possible pour que ce soit demain.

LA PRÉSIDENTE :

1865 Parfait, merci.

M. FRANÇOIS THOMAS :

1870 Madame la présidente, il y a une portion qui appartient à la Ville de Sherbrooke dans cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Oui. Est-ce que vous pouvez déposer cette partie du règlement dont soulève monsieur Thomas?

Mme LISE DUBORD :

1880 Actuellement, j'ai déjà déposé le règlement de zonage de la Ville où on a une partie qui concerne l'abattage d'arbres. Et ces règlements-là ou cette partie-là de document, aussi c'est dans le schéma d'aménagement de 1987, dans la partie «documents complémentaires», il y a des dispositions concernant l'abattage d'arbres.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Selon vous, le problème qu'il soulève, c'est que s'il perd des terres agricoles, si l'agriculteur perd une surface, est-ce que, selon vous, il pourrait récupérer en abattant des arbres, avec le règlement actuel?

Mme LISE DUBORD :

1890 Il faudrait que je regarde dans le détail, je regarde au niveau comment on pourrait l'interpréter.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Oui.

Mme LISE DUBORD :

1900 Dans le schéma d'aménagement, dans le document complémentaire qui est en vigueur depuis 87, on aurait pu le faire. Ce qui empêche actuellement, c'est le REA, le Règlement sur les exploitations agricoles qui empêche pour faire de la mise en culture. Je pourrais vérifier pour vous donner une réponse.

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce serait bien gentil. Alors, vous allez pouvoir avoir votre réponse avec madame.

M. FRANÇOIS THOMAS :

1910 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1915 Merci beaucoup. Alors, on prend une petite pause, dix, quinze minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous reprenons. Je vous remercie de bien vouloir compléter les sondages que vous avez sur vos sièges.

1925 Je pensais reprendre avec la liste des gens qui ont été inscrits hier soir et qui n'ont pas pu passer. Alors, je voulais commencer avec monsieur Brian Herring. Est-ce que monsieur Herring est ici? Non.

1930 Madame Anne Forget? Bonjour, madame.

Mme ANNE FORGET :

Bonjour, madame la présidente.

1935 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez vous identifier, s'il vous plaît?

1940 **Mme ANNE FORGET :**

Anne Forget.

1945 **LA PRÉSIDENTE :**

Anne, parfait.

1950 **Mme ANNE FORGET :**

Oui.

1955 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Forget. Alors, voilà, c'est à votre tour de poser des questions.

1960 **Mme ANNE FORGET :**

Tout d'abord, est-ce que je pourrais apporter des précisions sur ce qui a été dit un petit peu auparavant? Est-ce que c'est possible?

1965

LA PRÉSIDENTE :

Si ce n'est pas des commentaires, mais...

1970 **Mme ANNE FORGET :**

Non, c'est des précisions.

1975 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, d'accord, il n'y a pas de problème.

1980 **Mme ANNE FORGET :**

Quand vous avez demandé à monsieur du MAPAQ si nous étions une ferme bio...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1985

Mme ANNE FORGET :

Est-ce que je peux? Oui?

LA PRÉSIDENTE :

1985

Oui, allez-y.

Mme ANNE FORGET :

1990

Je voulais préciser, on n'est pas certifiés bio. Le terme «biologique» est restreint aux gens qui sont certifiés, qui ont la certification bio. Nous, nos légumes sont sans produit chimique sans avoir la certification. Alors, ça fait 23 ans qu'on cultive des légumes, ça fait 23 ans qu'il n'y a aucun produit chimique dans nos légumes.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Mme ANNE FORGET :

2000

Puis j'aurais d'autres précisions. Pour ce qui est du verger, je voulais préciser, le verger que nous avons présentement, c'est on a plus de 34 variétés différentes de pommes. C'est vraiment un verger, tu sais...

2005

Parce qu'il y avait un monsieur qui disait que ça n'avait pas de l'air d'être clair si c'est un verger vraiment comme à jour ou un verger plus ou moins entretenu. On a plus de 34 variétés de pommes. On a beaucoup de nouvelles variétés et puis on a même des variétés expérimentales qui ne sont pas encore sur le marché, que ce n'est pas possible d'acheter présentement.

2010

C'est vraiment un verger qu'on garde à jour. Je suis moi-même agronome, je m'implique beaucoup dans le renouvellement du verger. Puis notre verger a été planté, les premiers arbres, il y a 23 ans. Alors, les plus vieux arbres sont de 23 ans. Mais on a aussi des arbres de cette année qu'on a plantés au printemps, avec des nouvelles variétés, des nouveaux porte-greffe, vraiment pour être à jour. C'est un verger vraiment comme pas laissé à l'abandon, laissé sans ouvrage. C'est vraiment un verger à jour.

2015

LA PRÉSIDENTE :

2020

Merci de la précision. Pourquoi vous n'avez pas demandé la certification de biologique? Est-ce qu'il y a des raisons particulières?

Mme ANNE FORGET :

2025

On avait déjà demandé la certification, puis à ce moment-là on nous avait dit que la ferme devait être certifiée au complet. Puis pour nous, pour les fleurs et le verger, on n'était pas

intéressés à ce moment-là d'être certifiés au complet.

2030 Par contre, il y a plusieurs organismes par la suite... parce qu'il y a plusieurs organismes qui offrent la certification, il n'y a pas un seul organisme, il y a Québec-Bio – là, je ne les connais pas tous par coeur – il y a plusieurs organismes qui offrent la certification. Par la suite, on avait parlé à deux, trois autres organismes qui nous ont dit que ce n'était pas une raison de nous refuser au biologique. Alors, on aurait dû être acceptés. Mais on n'a pas refait les démarches parce que c'était beaucoup de démarches.

2035 Puis aussi une question, dans le bio, il y a vraiment des suivis très... il y a beaucoup de paperasse, il y a beaucoup de choses à suivre, puis on a laissé tomber un peu à cause de ce côté-là.

2040 **LA PRÉSIDENTE :**

Savez-vous qui qui certifie bio?

Mme ANNE FORGET :

2045 Peut-être monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

2050 Peut-être monsieur Chalifour pourrait répondre à ça.

M. PATRICK CHALIFOUR :

2055 Je ne suis pas un spécialiste de la certification. Il y a des organismes qui vont certifier. Il y a Québec Vrai, il y a OCIA, il y en a d'autres aussi dont j'oublie. Mais si vous voulez avoir la liste, je pourrais l'obtenir d'ici demain.

LA PRÉSIDENTE :

2060 Merci beaucoup.

Alors, continuez, madame Forget.

Mme ANNE FORGET :

2065 J'avais une autre précision, c'était ce qui a trait au terrain de l'université. Un des tracés avait été comme refusé parce qu'il touchait à une partie du terrain de l'université, mais l'université possède encore pas mal de terrain qui n'est pas utilisé pour l'instant.

2070 Puis vous faisiez allusion avec l'Université Laval. L'Université Laval est vraiment entourée de quatre rues. Ils sont très limités, puis ils réussissent quand même à évoluer, à se tenir avec des nouvelles constructions et tout. Alors que l'Université de Sherbrooke a encore beaucoup de terre, alors avant qu'ils soient mal pris... je pense que je voulais apporter la nuance.

LA PRÉSIDENTE :

2075 Merci beaucoup.

Mme ANNE FORGET :

2080 Puis une dernière précision. On disait, je ne me souviens pas si c'est avec le Mont-Sainte-Anne ou avec l'université qu'ils disaient, les gens des Transports...

LA PRÉSIDENTE :

2085 Qu'ils étaient enclavés?

Mme ANNE FORGET :

2090 ... il y aurait des routes, ce ne serait pas pratique parce qu'il y aurait des routes qui traverseraient le campus.

LA PRÉSIDENTE :

2095 Qui tournaient à gauche.

Mme ANNE FORGET :

2100 Oui, puis ils disaient qu'il y aurait des routes qui enclaveraient le campus, que ça ne serait pas pratique d'avoir un campus séparé, dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Sainte-Anne, oui.

Mme ANNE FORGET :

2105 Je ne sais pas si on peut voir la carte de notre situation ce qui est prévu, mais comme nous autres on a un verger d'un côté de la route 216 et nos champs de l'autre côté. Avec l'autoroute qui s'en vient, notre traversée pour se rendre d'un côté à l'autre de la route serait

2110 pratiquement, quasiment dans une sortie d'autoroute. En tout cas pour dire que, nous aussi, c'est un problème pour notre entreprise d'être séparée en deux par une autoroute, par une sortie d'autoroute.

LA PRÉSIDENTE :

2115 Voulez-vous voir la carte à laquelle...

Mme ANNE FORGET :

2120 Je ne sais pas, est-ce que vous visualisez assez bien ce que je veux dire?

LA PRÉSIDENTE :

Votre situation...

2125 **Mme ANNE FORGET :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2130 ... ou la situation de l'École Sainte-Anne?

Mme ANNE FORGET :

2135 Non, notre situation.

LA PRÉSIDENTE :

Votre situation, oui.

2140 **Mme ANNE FORGET :**

Oui?

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez mettre la carte pour les profits du public, monsieur? Parfait.

Mme ANNE FORGET :

2150 Peut-être un petit peu agrandir si c'est possible?

LA PRÉSIDENTE :

2155 On va vous adresser une question pendant ce temps-là.

M. LOUIS FERLAND :

2160 Non, malheureusement, celle-là, on ne peut pas l'agrandir. C'est une acétate PowerPoint qui reste comme ça.

M. JACQUES PELLETTIER, commissaire :

2165 Autrement dit, madame Forget, vous trouvez que les arguments qui ont servi à exclure les terrains de l'université feraient très bien l'affaire chez vous.

Mme ANNE FORGET :

2170 Oui, c'était ça que je voulais dire. Vous résumez bien ma pensée.

M. JACQUES PELLETTIER, commissaire :

C'est beau.

2175 **Mme ANNE FORGET :**

Est-ce que j'y vais avec mes questions?

LA PRÉSIDENTE :

2180 Oui.

Mme ANNE FORGET :

2185 Oui? Puis on laisse tomber le...

LA PRÉSIDENTE :

2190 Oui. Est-ce que ça rend justice ce que vous voyez?

Mme ANNE FORGET :

Non, bien non, pas vraiment parce que...

2195 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça ne rend pas justice? Non?

2200 **Mme ANNE FORGET :**

Je pensais avoir un plan vraiment plus détaillé.

LA PRÉSIDENTE :

2205 Plus détaillé que ça?

Mme ANNE FORGET :

Oui.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous bénéficieriez d'un plan...

2215 **Mme ANNE FORGET :**

D'accord, on voit.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Est-ce que ça va mieux là?

Mme ANNE FORGET :

2225

Oui, oui. Alors, si vous voulez, vous pouvez regarder comme l'accès du côté, pour faire traverser du côté ouest au côté est de la route 216, si je comprends bien, on serait pratiquement dans une sortie d'autoroute ou sur la limite. Je me demande comment se ferait...

LA PRÉSIDENTE :

2230

Alors allez-y, monsieur Ferland, expliquez-nous.

M. LOUIS FERLAND :

2235

Présentement, c'est évident que la situation actuelle, on voit l'entrée de la ferme Forget, avec le kiosque qui est juste ici, qui est à la fin de l'emprise nécessaire de la bretelle. L'autoroute est ici.

2240 Ce qui est prévu, c'est évident que si on laisse le kiosque là, il est mal situé, mais on prévoit, ce qu'on discute, ce qu'on veut proposer, c'est de le déplacer sur le terrain, de ne pas l'enlever de ce terrain-là, de le déplacer. Et on pourrait avoir effectivement une traversée entre le... parce que ça ici, c'est le verger au complet. Et ça, c'est plus la partie fleurs, petits fruits, etc.

2245 Donc, là, la traversée, si je me souviens bien, elle est en face de votre entrée, et c'est possible soit de la déplacer et de l'amener à un endroit plus sécuritaire au niveau de la traversée. C'est ce qu'on prévoit suggérer aux propriétaires.

LA PRÉSIDENTE :

2250 Est-ce qu'on peut vous demander où vous en êtes dans vos négociations avec le ministère des Transports, avec le promoteur?

Mme ANNE FORGET :

2255 Bien, en fait pour l'instant, on a eu des discussions générales. On n'a pas vraiment de négociations, pour l'instant. Je ne sais pas si j'oublie quelque chose?

LA PRÉSIDENTE :

2260 Oui, monsieur Ferland.

M. LOUIS FERLAND :

2265 Non. Effectivement, c'est qu'on a eu quelques rencontres avec les propriétaires. C'était vraiment pour mesurer les impacts, mesurer les faits. Et ce que je vous ai parlé tantôt, c'était vraiment des solutions qu'on propose, mais qu'effectivement on n'a pas encore discuté de façon précise avec les propriétaires, mais c'était vraiment pour aller mesurer, voir les intentions ou les difficultés amenées par ce tronçon-là.

2270 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut nous spécifier, cette figure-là, ce tableau-là, ça correspond à quel numéro dans l'étude d'impact?

2275 **M. LOUIS FERLAND :**

Ça, c'est l'addenda numéro 2. C'est le tracé retenu qu'on a proposé dans l'addenda numéro 2.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, pour les fins de la transcription. Allez-y, madame Forget.

2285 **Mme ANNE FORGET :**

J'ai manqué un petit peu le début, la première intervention avec monsieur Noël. Je ne sais pas si j'ai manqué des informations, mais par rapport au rapport sur les impacts agronomiques, le dernier rapport, si j'ai bien compris, il sera remis le plus tôt possible mais il n'a pas été remis encore?

2290

LA PRÉSIDENTE :

La troisième étude, non, elle n'a pas été remise. Ce serait la semaine prochaine.

2295

M. LOUIS FERLAND :

Non, effectivement. Ce que je vous ai dit tantôt, peut-être vous n'étiez pas arrivée...

2300

Mme ANNE FORGET :

Oui, c'est ça, j'ai manqué, je suis désolée, oui.

2305

M. LOUIS FERLAND :

... elle va être remise mardi avec les 50 copies réglementaires. Elle va être déposée mardi.

2310

Mme ANNE FORGET :

Mardi prochain, dans une semaine?

2315

M. LOUIS FERLAND :

C'est ça, mardi prochain, le 12.

2320

Mme ANNE FORGET :

D'accord. Pour nous, les rapports sur les impacts agronomiques sont vraiment primordiaux pour la suite des procédures et puisque le dernier rapport basé sur la visite de madame Bédard à la ferme, le 21 août dernier, n'a pas été déposé encore, j'aimerais avoir un résumé verbal par madame Bédard de ce que contiendra le rapport.

LA PRÉSIDENTE :

2325 Monsieur Ferland.

Mme ANNE FORGET :

2330 Ça s'adresserait plus à madame Bédard.

M. LOUIS FERLAND :

2335 Moi, je n'ai pas d'objection. Madame Bédard qui est derrière moi, qui est notre spécialiste...

LA PRÉSIDENTE :

2340 Oui, moi, je sais, mais je dois m'adresser à monsieur Ferland, c'est le porte-parole du ministère.

Mme ANNE FORGET :

Très bien.

2345 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Ferland.

M. LOUIS FERLAND :

2350 Puis moi, comme je vous dis, je n'ai pas d'objection à ce que madame Bédard donne un résumé de son rapport.

Mme JOSÉE BÉDARD :

2355 Bonjour, madame.

LA PRÉSIDENTE :

2360 Bonjour.

Mme JOSÉE BÉDARD :

2365 Le rapport, ça se résume, de façon plus élaborée, à ce que monsieur Ferland nous a dit au début de la présentation. Le mandat que j'avais à ce moment-là par le ministère, j'ai

réalisé une visite au mois d'août, visait à explorer de façon un petit peu plus poussée les mesures d'atténuation qui avaient été proposées dans les études qui ont été réalisées en 2004. On avait proposé différentes mesures pour permettre la poursuite des activités de la ferme.

2370 Là, les mesures qui devaient être étudiées n'étaient pas les mesures qui sont relatives aux indemnités comme telles qui vont être traitées par le ministère, mais plutôt les mesures qui permettraient de, je dirais, de refaire la situation de la ferme, de permettre...

2375 Les faits sont qu'il y a un impact réel sur la ferme. Cet impact-là est reconnu par le ministère. Le fait est qu'il y a 4,9 hectares environ, ce n'est pas de l'arpentage, on en est à des mesures sommaires, mais établissons que c'est environ 4,9 hectares de superficies en culture qui sont perdues par le projet, qui sont soustraites à la ferme. Alors, c'était de vérifier comment on pouvait redonner ces superficies-là à l'entreprise agricole.

2380 Alors, il y avait deux avenues qui étaient explorées. La première qui était priorisée, c'était de faire une visite sur le terrain pour vérifier si on pouvait développer ces superficies-là à même la propriété, puis de regarder aussi s'il y avait possibilité de faire un agrandissement sur des superficies disponibles de façon contiguë à la propriété. C'était les deux alternatives dont j'avais le mandat de vérifier.

2385 Alors, les caractéristiques au terrain... en même temps aussi, j'avais vraiment aussi le mandat, je pense qu'on a discuté avec les gens de la ferme Sainte-Catherine pour être vraiment à l'écoute aussi de leurs préoccupations et de prendre en compte les difficultés qu'ils voyaient dans l'application des mesures. Je pense à l'aspect sécurité, la traversée de sécurité. Ce sont les éléments qui se retrouvent dans mon rapport, de prendre en considération aussi leurs besoins, leurs préoccupations et les problématiques qu'ils pouvaient voir à l'application de ces mesures-là.

2390 Alors, ce qui est ressorti du rapport, c'est que présentement les caractéristiques naturelles du terrain ne sont pas nécessairement favorables à l'implantation de nouvelles superficies en culture dans la portion boisée à l'arrière de la ferme.

2400 Par contre, ça, c'est vu sur un oeil naturel des caractéristiques du terrain et on sait qu'on peut remettre en culture maintenant des superficies qui ont été dégradées sur des sites de carrière ou de sablière. Il y a beaucoup d'activités d'aménagement qui sont possibles. Et le ministère se montre très ouvert à faire finalement tout ce qui est possible pour remettre les superficies dans un état de culture adéquate pour poursuivre les activités.

2405 Alors, ça, je pense que c'est monsieur Ferland qui peut plus dire tout ce qu'ils peuvent faire, mais il nous en a donné un résumé tantôt, d'utiliser finalement les sols arables qui seraient déplacés et les réutiliser pour aménager des superficies. Mais les constats sur le site montraient que l'état naturel maintenant, enfin, nécessiterait des travaux majeurs.

2410 Aussi, ce qui a été regardé, c'était la disponibilité de superficies dans l'environnement immédiat. Alors, il a été aussi présenté comme possibilité de procéder à un agrandissement des superficies de la ferme à même des propriétés qui vont se retrouver détachées de la propriété de la communauté religieuse et du Mont-Sainte-Anne.

J'erre peut-être dans les propriétaires. Est-ce que je me trompe? Je pense que c'est pas mal ça?

2415 Alors, cette propriété-là devient détachée, si on veut, du reste de l'ensemble de la propriété et pourrait présenter un intérêt pour l'agrandissement d'un verger, pour permettre l'agrandissement d'une superficie contiguë à ce qui est actuellement en production.

2420 Alors, c'est les deux avenues qui ont été privilégiées dans le rapport pour permettre... c'est les deux mesures qui ont été étudiées dans le rapport pour, comme je vous dis, permettre de rétablir la situation de la ferme, poursuivre les activités et maintenir la ferme en production.

2425 C'est sûr que, ici, on parle de superficies qui sont en friche. Et si on parle de superficies qui sont boisées, il devra y avoir des plans de mise en culture détaillés qui devront être faits pour que ce soit fait correctement. Je pense qu'à ce stade-ci, c'était de vérifier la faisabilité, la disponibilité de terres dans le secteur et si c'était des options qui pourraient être considérées pour permettre à la ferme de survivre, si on veut.

2430 Je pense que ça va être l'essentiel de ce qui va se retrouver dans le rapport.

LA PRÉSIDENTE :

Et la conclusion?

2435 **Mme JOSÉE BÉDARD :**

2440 C'est ça. La conclusion, c'est ça. Finalement, c'est qu'on a la possibilité de superficies contiguës qui pourraient permettre avec des travaux d'aménagement d'aménager un verger ici. Mais aussi, il y a des superficies qu'on peut retrouver à l'intérieur de la ferme, qui devront nécessiter des travaux majeurs par le ministère pour trouver une capacité de production. C'est sûr que ça ne pourrait pas se faire ici sans des travaux majeurs, mais le ministère se montre prêt à appliquer un plan agronomique approuvé qui permettra de remettre des superficies dans un état adéquat pour la production.

2445 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Avez-vous regardé l'impact des différentes réglementations concernant les avenues que vous proposez?

2450 **Mme JOSÉE BÉDARD :**

L'impact se situe au niveau, effectivement, de l'application du REA ici. Mais je n'appellerais pas ça un impact, mais ça devra nécessiter un avis du ministère de l'Environnement pour effectivement permettre le déboisement.

2455

Comme le soulignait tantôt monsieur de l'UPA, monsieur Thomas, je crois, qui est venu poser la question, le règlement se lit comme étant «le déboisement pour l'agrandissement des superficies en culture n'est pas permis». Par contre, dans un contexte où là on va essayer de substituer les superficies en culture, il faudrait avoir la position du ministère de l'Environnement pour voir si c'est réaliste et accepté.

2460

Il y a aussi des nuances qui sont apportées dans le règlement par rapport à certains types de culture, les cultures vivaces. Ça fait que ça, c'est des précisions qui peuvent que nous venir du ministère de l'Environnement pour voir si c'est réalisable.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Ça va pour votre question? Merci.

2470

J'aurais des questions pour madame Forget. Est-ce que vous avez évalué le minimum d'espace, de surface nécessaire à la viabilité de la survie de votre entreprise?

Mme ANNE FORGET :

2475

Je n'ai pas les chiffres exacts, mais peut-être que... je ne sais pas si monsieur du MAPAQ pourrait vous dire comme les superficies minimum pour l'exploitation d'un verger. Parce que l'équipement de verger, il faut qu'il y en ait pour la peine pour pouvoir rentabiliser les équipements. Mais moi, je ne sais pas ça par coeur. Je ne sais pas si monsieur Chalifour pourrait...

2480

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Chalifour.

2485

Mme ANNE FORGET :

Je sais que ça existe ces données-là...

M. PATRICK CHALIFOUR :

2490

Oui.

Mme ANNE FORGET :

2495 ... par contre, sur la viabilité, entre autres, d'un verger, les acres, le minimum pour rentabiliser, pour que ça vaille la peine d'utiliser tous ces équipements spécialisés.

M. PATRICK CHALIFOUR :

2500 Oui. Il existe des budgets pour l'implantation ou pour l'exploitation d'un verger.

Par contre, je me disais si vous récupérez la même superficie que vous avez perdue, vous aviez autour de 4 hectares pour votre verger, donc si vous aviez la même superficie totale, donc...

2505

Mme ANNE FORGET :

Madame la présidente, je crois qu'elle demandait la superficie minimum pour la viabilité d'un verger.

2510

LA PRÉSIDENTE :

De votre entreprise, oui, d'un verger.

2515

Est-ce que ça pose problème ce que je pose comme question?

M. PATRICK CHALIFOUR :

Non. C'est quelque chose que je peux obtenir.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Vérifier, oui?

2525

M. PATRICK CHALIFOUR :

Ce que je me disais, c'est que la particularité de la ferme Forget, ce n'est pas juste un verger, c'est une diversité de cultures. On y cultive des fleurs, on y cultive des légumes et également des pommes.

2530

Donc, le budget, lui, souvent il est particulier à un exploitant qui veut en faire son principal revenu, mais il y a des revenus à l'hectare qu'on peut obtenir.

LA PRÉSIDENTE :

2535

Ce qui est en cause dans la disparition des terres qui seraient retirées de votre propriété, est-ce que ça concerne le verger principalement?

Mme ANNE FORGET :

2540

Bien, c'est parce que le verger, c'est le plus difficile. Les arbres, ça ne se change pas de place facilement. Puis le verger, je pense qu'il y a au-dessus de 60 % du verger qui est perdu.

LA PRÉSIDENTE :

2545

C'est ça.

Mme ANNE FORGET :

2550

Puis aussi, si on regarde sur le tracé, le reste de la superficie perdue est du côté des légumes sans produit chimique.

LA PRÉSIDENTE :

2555

Ah! bon, merci beaucoup. Qu'est-ce que vous pensez du deuxième rapport d'agronomie qui a été présenté au printemps par le ministère? C'est-à-dire les mesures d'atténuation, est-ce qu'elles vous conviennent?

Mme ANNE FORGET :

2560

Je ne me souviens pas exactement du rapport en détail. Je ne sais pas si quelqu'un pourrait...

LA PRÉSIDENTE :

2565

Oui, allez-y, monsieur Ferland.

M. LOUIS FERLAND :

2570

Je voulais juste amener une précision tantôt à votre question. C'est que vous avez posé la question à savoir c'était quoi la superficie minimum pour qu'un verger soit rentable.

Dans notre cas, ce n'est pas d'essayer de trouver la superficie minimum, c'est vraiment de remplacer. Ici, on parle de 60 % peut-être du verger, grosso modo, autour de ça. Nous

2575 autres aussi, on est à 50 %, 55 %, on est peut-être à 60 %, on va l'avoir plus précis. C'est vraiment de remplacer. Le 60 % qu'on enlève, on va remplacer exactement la même superficie et avec le même type...

LA PRÉSIDENTE :

2580

De terre.

M. LOUIS FERLAND :

2585

... de pommier, même type de terre, même type de pommier. Ou dépendamment si le propriétaire veut changer de type, bien, ça, on peut regarder ça. Et aussi, c'est de remplacer... mais là, on parle peut-être de 2 ou 2.5 hectares qui sont touchés au verger. L'autre partie du 2.5 hectares pour faire 4.9 est touchée dans la partie fleurs et fruits. Ça aussi, on veut remplacer cette superficie-là. Ce n'est pas d'essayer de garder une ferme rentable à son minimum, c'est de la garder avec les superficies qu'elle a présentement.

2590

Puis c'est évident que tout le réaménagement, c'est nous qui en tenons compte. Et aussi, advenant le cas où on est autorisés, à partir du moment où on va exproprier et qu'on va aller construire, on parle quand même de ce secteur-là, c'est la dernière phase, c'est-à-dire 2011, 2012, 2013, 2012-2013 plus précisément, mais pendant que le verger est toujours en exploitation dans la partie que nous, on va récupérer, on peut déjà en 2007, 2008, 2009, 2010 commencer à développer le nouveau verger pour que, au moment où on va détruire l'ancien verger, le nouveau va être à peu près rendu aussi rentable que l'ancien.

2595

2600

Donc, on a un tampon de quatre, cinq ans pour passer d'une partie à l'autre du verger et de la partie fleurs, fruits aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2605

Est-ce qu'une réorientation pour vous dans le choix de vos cultures est envisageable?

Mme ANNE FORGET :

Vous voulez dire changer de culture?

2610

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2615

Mme ANNE FORGET :

Bien...

LA PRÉSIDENTE :

2620 Est-ce que vous l'avez sondée un peu? Est-ce que vous avez examiné la question?

Mme ANNE FORGET :

2625 Je pense que la question n'est pas vraiment là. C'est surtout que, nous autres, on vend au détail. On vend sur le bord du chemin. On a vraiment une grande visibilité, on est à 1 kilomètre de l'Université de Sherbrooke. C'est ça qui fait la force de notre ferme. C'est ça qui fait qu'elle s'est développée si rapidement.

2630 Ça fait 23 ans qu'on est là, on est partis de rien. Puis maintenant, c'est une ferme vraiment importante pour la Ville de Sherbrooke. Je pense que c'est plus ça qui est important ici.

Puis avoir une autoroute à côté des légumes biologiques, je ne sais pas si c'est un peu contradictoire.

2635 Si je ne me trompe pas, il y a des murs antibruit, ça veut dire que les gens ne verront plus les champs de fleurs, les gens n'arrêteront plus parce qu'ils voient cette entreprise-là en passant. Si on est rendus derrière les murs antibruit, je ne sais pas trop comment que ça va être quand ça va être fait.

2640 C'est toutes ces choses-là qui font que la ferme, elle est ce qu'elle est présentement.

LA PRÉSIDENTE :

2645 Vous voulez peut-être préciser, monsieur Ferland?

M. LOUIS FERLAND :

2650 Oui, effectivement. C'est que la ferme est présentement visible, comme dit madame Forget, à partir de la 216. Si on regarde du côté ouest de la 216, il n'y a pas de route présentement, c'est contigu au terrain des Pères Marianhill, je crois, comme propriété.

2655 On va voir une photo qui va bien le démontrer. Donc, ici, c'est la 216. Donc, présentement, la ferme qu'on voit ici, le verger, c'est la partie à l'est de la 216. Et à l'ouest, c'est la partie fleurs, petits fruits. Donc, sur la 216, il va avoir la même visibilité pour la partie qui va être en culture, qui va demeurer la ferme. Parce que le mur antibruit se situe ici, le long de la bretelle et non le long de la 216. Donc, ça va demeurer la même visibilité.

Ici, effectivement, on voit bien le kiosque. On voit la 216. On voit ici, avec la pancarte, la montée Ascot qui monte. On voit le verger du côté ouest et on voit la partie fleurs, petits

2660 fruits. Il y en a de chaque côté du kiosque. Et l'entrée de la ferme se situe juste à côté du kiosque, le côté nord du kiosque. Effectivement, nous, ce qu'on propose, la bretelle va arriver à peu près ici, l'autoroute va passer là.

2665 On va mettre la simulation, vous allez voir. Là, c'est évident, le kiosque est présentement à peu près là. Ce qu'on propose, nous, c'était de le prendre et de le déplacer, comme on a montré tantôt sur la photo, plus vers le sud. Ça, vraiment, c'est les viaducs, c'est l'autoroute, c'est le terre-plein. La traversée de la 216 va se faire plus ici. On va revenir à l'autre photo tantôt.

2670 Donc, les gens qui vont être sur la 216 vont, à partir de l'endroit où est-ce que la ferme va demeurer distante, vont continuer à voir la ferme, vont continuer à voir de ce côté-là le verger. Et on voit que les murs antibruit vont être boisés. Donc, toute la protection de ce qui pourrait arriver de l'autoroute ou de la bretelle va être protégé par ce boisé-là. Donc, la ferme va demeurer protégée par rapport à l'autoroute.

2675 C'est évident qu'avant, il n'y avait pas de vue à partir de cet arrêt-là, puis il n'y en aura pas plus, ça c'est évident, à cause de l'autoroute. Mais les gens sur l'autoroute de loin ou ceux qui vont arriver d'en haut ici, c'est sûr vont être capables de voir la ferme qui est située là.

2680 **LA PRÉSIDENTE :**

Avez-vous d'autres questions?

2685 **Mme ANNE FORGET :**

Oui. Je voudrais juste pendant qu'on voit cette photo-là, vous voyez ce que je parlais de l'accès du côté ouest au côté est, j'arrive à 4 voies à traverser avec des tracteurs et des machineries lourdes pour me rendre d'un côté à l'autre de ma ferme. Je passe le commentaire.

2690 J'aimerais ça aussi savoir, je pense bien que les gens des transports ont les données sur le nombre de voitures qui passent présentement sur la route 216 et ceux qu'ils prévoient après l'autoroute. J'aurais aimé avoir les chiffres.

2695 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous voulez avoir des données sur la circulation actuelle et future, éventuelle?

2700 **M. LOUIS FERLAND :**

Avant de parler de trafic sur la 216, il y a une chose, c'est au niveau du kiosque. Parce que quand on parle qu'on veut déplacer le kiosque un peu vers le sud, vis-à-vis le kiosque et où est-ce qu'on prévoit faire la traversée, on est revenus à 2 voies. Donc, dans cette section-là, on

est à 4 voies justement à cause des feux de circulation qui vont être là pour gérer la bretelle de sortie et la bretelle voie de service qui va monter vers le chemin Dunant. Par contre, aussitôt qu'on est un peu plus au sud, où le kiosque va...

Parce que là on ne voit pas sur la photo, mais est-ce qu'on peut ramener la photo précédente trente secondes? Après ça, je vais parler des débits.

Présentement, ce qu'on parlait, le talus va se situer à peu près là. On voit la borne-fontaine, la même borne-fontaine et le 4 voies commençait à se fermer à partir de là. Donc, si on ramène le kiosque plus vis-à-vis ici et une traverse plus à ce secteur-là, on va être revenus à du 2 voies. Donc, le 4 voies est là vraiment juste pour gérer la circulation aux bretelles. Donc, la traverse va se faire au niveau du 2 voies.

Au niveau de la circulation, globalement, si je regarde, je n'ai pas dans mes tableaux... Marie-France Bergeron a sûrement les données. Mais globalement, pendant qu'elle va sortir les chiffres réels, présentement, les gens sur la 216, on ne modifie rien du côté sud. Présentement, tous les gens arrivent du boulevard Université et prennent la montée Ascot pour aller sur le chemin Dunant ou, si on voit ici, ils prennent la montée Ascot, le kiosque étant situé ici.

Ceux qui passent tout droit et qui s'en vont vers le sud, c'est sûr qu'eux voient le kiosque. Ceux qui descendent la montée d'Ascot s'en vont vers l'université, le voient à leur gauche mais ne passent pas devant. Ceux qui virent à gauche le voient.

Donc, avec l'autoroute, si on remarque, ceux qui vont sortir ici, qui vont aller par là, vont le voir, mais ne sont pas plus devant qu'avant. Mais ceux qui vont prendre les bretelles pour sortir ici, s'il vont par là, ils ne le verront pas ou pas plus qu'avant. Mais ceux qui vont tourner à gauche aussi vont le voir comme avant.

Donc, il n'y a pas de modification majeure pour... on n'enlève pas un trafic habitué de passer par là, au contraire. Et probablement que c'est ce que Marie-France va parler, au niveau des débits, c'est quoi l'impact en chiffres réels que ça va amener.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Mme MARIE-FRANCE BERGERON :

2740

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

2745

Bonjour, madame.

Mme MARIE-FRANCE BERGERON :

2750 Présentement, dans le scénario de base, c'est-à-dire si on regarde présentement ce qu'on a, on a vis-à-vis la ferme Sainte-Catherine, on a à peu près 6 500 véhicules/jour, qui est une moyenne journalière. Avec la construction de l'autoroute, c'est ce qu'on retrouve dans l'addenda numéro 2, la carte 117, on va obtenir à peu près 8 300 véhicules par jour. Donc, on a une augmentation d'environ 28 %.

2755 **Mme ANNE FORGET :**

Est-ce que je peux intervenir, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

2760 Oui.

Mme ANNE FORGET :

2765 J'ai de la misère à comprendre qu'on construit une autoroute pour libérer justement les plus petites routes et qu'il va avoir une augmentation sur les plus petites routes. Je ne comprends pas bien.

LA PRÉSIDENTE :

2770 Nous aussi, on a des questions là-dessus.

M. LOUIS FERLAND :

2775 Je peux peut-être répondre justement. Tantôt on l'a mentionné aussi, il y a toute une hiérarchie dans un réseau routier, l'autoroute étant le plus haut niveau. D'une autoroute, on essaie d'aller sur des routes nationales, régionales, ou dans des routes périphériques, dans des autoroutes périphériques tomber sur des boulevards urbains importants.

2780 La 216 est une route régionale entretenue par le ministère, qui fait partie du réseau supérieur. Donc, c'est normal qu'on veuille amener le trafic... qu'on utilise la 216 qui est déjà une route régionale et non une route ou une rue locale. C'est pour ça que le fait de faire une autoroute et un échangeur à cet endroit-là va faire en sorte que les gens, qui peut-être prenaient des rues ou des chemins plus au sud, soit Felton ou d'autres, vont garder la 216, ils vont venir prendre justement les bretelles de l'autoroute pour avoir accès soit à l'est ou à l'ouest de la Ville de
2785 Sherbrooke.

C'est ça qui fait qu'il y a une augmentation de 28 % qu'on dit sur la 216. Puis c'est un

2790

peu normal parce qu'on veut justement utiliser la route 216 qui a un gabarit de type régional pour accepter ce niveau de circulation là et l'enlever du réseau très local des rues avoisinantes et des quartiers résidentiels.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous d'autres questions, madame?

2795

Mme ANNE FORGET :

2800

Oui. J'aurais juste une autre chose. Monsieur Ferland disait que les gens qui passent sur la 216 vont encore voir les champs d'un côté ou de l'autre de la 216, tu sais, il n'y a pas de mur antibruit sur la 216.

2805

Par contre, présentement, on a l'a vu sur l'autre photo, quelqu'un qui passe sur la 216, on voit la ferme sur, je ne voudrais pas dire n'importe quoi, mais peut-être sur 600 pieds ou 800 pieds de long. Tandis que là, si on en enlève plus de la moitié, ça veut dire que ça va être 300 pieds de long qu'on va avoir comme prise de vue sur...

LA PRÉSIDENTE :

Comme perspective?

2810

Mme ANNE FORGET :

2815

Oui. Je ne sais pas les chiffres exacts pour le nombre de pieds, mais c'est pour vous donner un ordre de grandeur.

M. LOUIS FERLAND :

2820

Moi non plus, je n'ai pas les chiffres. On pourrait les sortir. C'est sûr, sur les plans, on peut les évaluer. Mais effectivement, c'est évident que vu qu'on coupe la ferme à sa limite, c'est peut-être autour de ça, 7-800 pieds – je passe là assez régulièrement, je connais bien la ferme – et effectivement peut-être qu'on coupe 300 ou 400 pieds sur le 8-900 pieds présent, c'est évident.

LA PRÉSIDENTE :

2825

Une autre question?

Mme ANNE FORGET :

2830 Ma question reste un peu en rapport avec ce que je viens de parler. Le rapport qui sera remis mardi prochain, comment sera-t-il possible de poser des questions sur ce rapport-là? Est-ce qu'on va avoir encore des périodes de questions à ce moment-là?

LA PRÉSIDENTE :

2835 Oui, c'est-à-dire, vous pouvez toujours adresser les questions à la commission et on...

Mme ANNE FORGET :

2840 Sauf qu'elles ne seront pas publiques comme maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, par Internet, on vous communique la réponse.

2845 **Mme ANNE FORGET :**

2850 Et puis, pour nous, c'est sûr que ce rapport-là, on l'attend vraiment avant de rédiger un mémoire. Je pense que c'est bien normal. Alors, à ce moment-là, est-ce qu'il est possible d'avoir une extension d'une semaine pour écrire notre mémoire si on a les dernières données une semaine en retard, une semaine après le début du BAPE?

LA PRÉSIDENTE :

2855 En fait, c'est le 28, je pense.

Mme ANNE FORGET :

2860 La remise, oui. C'est ce que vous avez mentionné hier, oui. Est-ce que c'est possible? Parce que là, mardi prochain, ça va être le 12, 13. Alors, ça ne nous laisse pas beaucoup de temps pour réagir, pour remettre un mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

2865 C'est parce que la tenue des audiences, la deuxième partie, c'est le 2 octobre.

Mme ANNE FORGET :

Oui, c'est ça.

2870 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, le 28 au 2, nous, il faut prendre connaissance de tous les mémoires.

2875 **Mme ANNE FORGET :**

Mais comment peut-on...

2880 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais compte tenu de votre cas particulier, je pense que ça va de soi que vous devez remettre un mémoire le plus complet possible, prenez le temps requis et puis on le lira durant la nuit.

2885 **Mme ANNE FORGET :**

C'est une question d'égalité. Je pense que si on n'a pas le rapport en même temps que les autres, on ne peut pas se préparer au même point que les autres.

2890 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, oui.

2895 **Mme ANNE FORGET :**

C'est dans ce sens-là que je voulais...

2900 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Mais on a eu les grandes conclusions aujourd'hui. On a des détails concernant le rapport qui va être disponible.

2905 **Mme ANNE FORGET :**

Oui, certainement, mais ce n'est pas comme avoir un rapport écrit pour bien...

2910 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour référence.

2910 **Mme ANNE FORGET :**

Oui, comme référence.

LA PRÉSIDENTE :

2915 Écoutez, prenez le temps qu'il vous faudra parce que c'est important, mais c'est possible de le faire avec diligence.

M. LOUIS FERLAND :

2920 Pardon, madame?

LA PRÉSIDENTE :

2925 Oui, monsieur Ferland.

M. LOUIS FERLAND :

2930 Je pourrais, avec votre permission et si ça peut aider madame, c'est sûr qu'on a demandé jusqu'à mardi prochain parce qu'il faut avoir le temps de faire les copies, etc., du rapport. On pourrait par contre à très court terme, soit demain ou vendredi, rencontrer madame Forget et lui montrer. Parce que le rapport est quasi complet, c'est juste le temps de faire les photocopies. Donc, on réduirait le délai puis on perdrait peut-être une journée ou deux, au lieu d'une semaine. Donc, avec votre permission, si vous voulez.

2935 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, vous n'avez plus besoin d'extension d'échéance. On va pouvoir dormir, parfait.

Mme ANNE FORGET :

2940 À ce moment-là, vous vous arrangerez pour qu'on ait le rapport ces jours-ci?

M. LOUIS FERLAND :

2945 Oui, effectivement. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va regarder peut-être à la fin de la séance, organiser une rencontre avec vous demain ou vendredi. Je vais regarder la disponibilité de mes gens, mais c'est sûr qu'on n'attendra pas à mardi, c'est clair, soit demain, pour vous expliquer vraiment l'ensemble du rapport, tous les éléments, le regarder avec vous, la copie qui ne sera pas je dirais officielle. Parce que la copie officielle, ça va être la même copie, mais elle va
2950 être déposée au BAPE, à la commission, mais vous allez avoir une copie. Donc, vous allez pouvoir commencer à travailler immédiatement.

 C'est, comme on a dit tantôt, les grandes lignes qu'on a déposées tantôt. Mais là, vous allez les avoir par écrit. Vous allez pouvoir tout de suite commencer à travailler avec.

2955

LA PRÉSIDENTE :

2960 Pour compléter la question de tout à l'heure, quand vous avez demandé des questions qui ne peuvent pas trouver réponse actuellement, vous pouvez toujours déposer des commentaires, et la commission le juge à propos et juge de la pertinence, et publie sur Internet les questions et réponses jusqu'à la fin du mandat qui est le 5 janvier.

Mme ANNE FORGET :

2965 Très bien, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2970 Merci.

Mme ANNE FORGET :

Merci beaucoup.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va passer tout de suite à madame Marcelle Richer, s'il vous plaît, qui a eu beaucoup de patience.

2980 **Mme MARCELLE RICHER :**

Ça fait plaisir d'entendre tous ces commentaires.

LA PRÉSIDENTE :

2985 Oui, ça vous nourrit?

Mme MARCELLE RICHER :

2990 Beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2995 Merci.

Mme MARCELLE RICHER :

Bonjour, madame la présidente. Puis c'est ma première fois. Je demeure au 38,

3000 Massawippi à Lennoxville et je voudrais savoir exactement où passera la route par rapport à ma maison. Je suis la deuxième dernière maison dans un cul-de-sac. Alors, ça me situerait à propos de mon voisin, si lui est exproprié, ça va me dire à peu près, moi, ma distance.

LA PRÉSIDENTE :

3005 Alors du travail, monsieur Ferland et monsieur Dion.

M. LOUIS FERLAND :

3010 Oui, effectivement. On va sortir la carte, un zoom approprié pour bien voir les propriétés. Personnellement, je ne connais pas la rue Massawippi. Lorsqu'on va avoir un zoom assez intéressant, on va pouvoir l'identifier.

Mme MARCELLE RICHER :

3015 C'est la rue qui est entre le train et la rivière.

M. LOUIS FERLAND :

3020 Du côté ouest?

Mme MARCELLE RICHER :

À l'ouest de Winder.

3025 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez lui donner un petit pointeur, s'il vous plaît?

Mme MARCELLE RICHER :

3030 À moi?

LA PRÉSIDENTE :

3035 Oui, pour indiquer sur la carte.

Mme MARCELLE RICHER :

3040 C'est cette chose-là?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On va vous montrer comme l'utiliser.

3045 **M. LOUIS FERLAND :**

Parce que d'après ce que je peux voir, c'est qu'on n'est même pas sur la carte. La rue Massawippi est ici, en haut. Elle serait ici, à quelque part en haut. Parce que ça, c'est la rue Winder. Vous êtes du côté est ou ouest de la rivière? Il y a la voie ferrée.

3050

Mme MARCELLE RICHER :

Est de la rivière.

3055 **M. LOUIS FERLAND :**

Est de la rivière, c'est ça, d'accord. Donc, ce serait cette rue-là, ici, quelque part là. On voit la voie ferrée. On voit la rue Winder.

3060 **Mme MARCELLE RICHER :**

Oui.

3065 **M. LOUIS FERLAND :**

Vous êtes parallèle à la rue Winder.

Mme MARCELLE RICHER :

3070 Je suis entre les deux.

M. LOUIS FERLAND :

Vous êtes entre la rivière et la voie ferrée.

3075

Mme MARCELLE RICHER :

Oui.

3080 **M. LOUIS FERLAND :**

Donc, c'est la rue qui est ici, là.

Mme MARCELLE RICHER :

3085

Oui. Alors, je suis l'avant-dernière maison du cul-de-sac.

LA PRÉSIDENTE :

3090

Là, c'est ça.

M. LOUIS FERLAND :

3095

Donc, vous êtes ici, exactement là.

LA PRÉSIDENTE :

En fait, au nord de la figure...

3100

Mme MARCELLE RICHER :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3105

Pouvez-vous énumérer la figure?

Mme MARCELLE RICHER :

3110

C'est moi qui faut qui fasse ça?

LA PRÉSIDENTE :

3115

Non.

M. LOUIS FERLAND :

Non. C'est moi qui va...

3120

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour les fins des transcriptions.

M. LAURÉAT THÉRIAULT :

3125

C'est le feuillet 34 de 49. Ça fait partie des plans déposés dans la première étude.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et c'est la deuxième maison du côté nord? Non.

3130

M. LOUIS FERLAND :

C'est-à-dire, deuxième maison du côté est de la rivière Massawippi, au nord du tracé de l'autoroute.

3135

LA PRÉSIDENTE :

Au nord de l'autoroute 410, c'est ça. Quelle est votre adresse, finalement?

3140

Mme MARCELLE RICHER :

38.

M. LOUIS FERLAND :

3145

38.

LA PRÉSIDENTE :

3150

38, Massawippi?

Mme MARCELLE RICHER :

Oui.

3155

M. LOUIS FERLAND :

Donc, si vous me permettez...

3160

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. LOUIS FERLAND :

3165

... on voit que l'emprise projetée de l'autoroute est ici, où est-ce qu'on parlait hier justement avec les maisons très près. Cette maison-là étant là, elle n'est absolument pas touchée par l'expropriation ou quoi que ce soit.

3170 Je n'ai pas l'échelle, mais on est quand même... on sait que l'emprise de l'autoroute est
d'environ, quoi, 200 mètres d'emprise. Donc, si ceci est 200 mètres de large, on peut
rapidement calculer un autre 200 mètres et un autre 200 mètres. Donc, vous êtes à peu près à
400 mètres de l'emprise de l'autoroute. Donc, vous n'êtes pas touchée du tout par l'autoroute.
Votre voisin, votre voisine n'est pas exproprié non plus.

3175 **Mme MARCELLE RICHER :**

Non plus?

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

M. LOUIS FERLAND :

3185 Non plus, du tout.

Mme MARCELLE RICHER :

3190 Mais est-ce que ça va... lui, là, son terrain fait la pointe entre les deux rivières. Comment
vous faites pour passer? Est-ce que vous passez par-dessus ces deux rivières-là?

M. LOUIS FERLAND :

3195 D'accord, là, c'est...

Mme MARCELLE RICHER :

Attendez, je vais essayer de trouver la rivière. Ça, là, c'est la rivière.

3200 **M. LOUIS FERLAND :**

Ça, c'est la rivière Massawippi.

3205 **Mme MARCELLE RICHER :**

Bon, bien, il y en a une...

M. LOUIS FERLAND :

3210 Et il y a une autre rivière qui arrive ici.

Mme MARCELLE RICHER :

Qui fait comme ça, qui fait de l'est à...

3215

M. LOUIS FERLAND :

C'est ça, qui arrive ici, comme ça ici.

3220

Mme MARCELLE RICHER :

C'est ça.

M. LOUIS FERLAND :

3225

Son terrain, cette dernière maison-là, si je comprends bien, tout ça est son terrain?

Mme MARCELLE RICHER :

3230

Oui, jusque là, c'est ça.

M. LOUIS FERLAND :

3235

C'est sûr que la partie sud de son terrain, celle-là va être touchée, mais c'est évident qu'on n'exproprie pas... j'imagine que sa demeure est ici?

Mme MARCELLE RICHER :

3240

Oui.

M. LOUIS FERLAND :

3245

Donc, on n'ira pas exproprier la demeure. On va exproprier uniquement la partie du terrain touchée par l'autoroute et peut-être... mais là, c'est sûr qu'on va regarder plus est-ce que ceci devient un terrain enclavé qu'on devra exproprier ou s'il a encore accès à son terrain. Là, il ne sera pas exproprié.

Mme MARCELLE RICHER :

3250

Je comprends que ça ne me regarde pas beaucoup, mais moi, c'était pour me situer à peu près. La route qui va traverser, est-ce qu'elle est plate ou surélevée?

M. LOUIS FERLAND :

3255 Dans ce secteur-là, elle va être surélevée. On n'a pas le choix parce que, un, on arrive déjà l'autre bord de la rivière. Du côté ouest, on sait que ça monte très rapidement. On a l'Ami Denis, le commerce de motos et de 4 roues. Après ça, on monte, on monte encore. Donc, on arrive déjà haut. Il faut passer au-dessus de la rivière. Il faut passer à la limite des deux rivières. Après ça, il faut passer au-dessus de la voie ferrée. Il faut passer au-dessus de la rue Winder.

3260

Donc, on n'a pas le choix d'être surélevé, mais ça va être surélevé sur des piliers et non des remblais de terre parce qu'on est aussi dans la zone inondable, donc il faut réduire au maximum l'impact dans la rivière.

3265

Donc, ça va être un peu l'équivalent, je vous dirais, de la rue Galt actuelle...

Mme MARCELLE RICHER :

Ah! oui.

3270

M. LOUIS FERLAND :

3275 ... au-dessus de la route 143, au-dessus des voies ferrées et au-dessus de la rivière Saint-François. Il y a des parties qui sont sur piliers, d'autres parties sont en remblai. La hauteur va être à peu près la même. Juste pour vous situer, ça vous donne une idée de ce que ça peut représenter.

Mme MARCELLE RICHER :

3280

Je peux continuer?

LA PRÉSIDENTE :

3285 Oui, allez-y, madame. Soyez à l'aise. Est-ce que vous êtes rassurée?

Mme MARCELLE RICHER :

Oui, mais ça me fait tellement peur, par exemple.

3290

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais vous n'êtes pas touchée.

Mme MARCELLE RICHER :

3295

Non, mais c'est près.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne pense pas qu'ils s'étendent jusque là.

3300

Mme MARCELLE RICHER :

Moi, ça fait seulement que trois ans que je suis là, puis c'était la paix. Hier, il y a quelqu'un qui a parlé de bruit. Mais c'est sûr qu'il y a un peu plus de bruit sur la rue Winder. Mais chez nous, il n'y en a pas. Quand il y a un bruit, c'est une auto qui s'est trompée de route, qui vient dans le cul-de-sac et qui retourne, puis ça arrive peut-être deux ou trois fois par jour, puis c'est à peu près tout. Mais le train, bien, c'est un désennui le train.

3305

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous planifiez des murs antibruit à cet endroit-là? Je pense que...

3310

M. LOUIS FERLAND :

Non. Ce qu'on a présenté hier, c'est que dans l'étude, justement rendu à cette distance-là, il n'y a plus d'influence de bruit par le mur .

3315

LA PRÉSIDENTE :

Non.

3320

M. LOUIS FERLAND :

Il y en a un de prévu du côté sud. Parce qu'ici, on a une rue, je ne me souviens pas du nom de la rue, mais très, très près de l'emprise. Et comme on a dit aussi, on va continuer à suivre l'évolution du bruit avec la route qui passe là.

3325

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous des données sur ce point-là?

3330

M. LOUIS FERLAND :

J'imagine que oui. Oui, on en a. On peut vous fournir des données sur ce point-là.

3335

Mme MARCELLE RICHER :

Moi, je me demandais, vous savez, il y a un pont là. Sur la 143, ici, c'est un pont ça?

3340 **M. LOUIS FERLAND :**

Oui.

3345 **Mme MARCELLE RICHER :**

Quand je regardais le trafic, je me disais, j'avais entendu parler qu'il y aurait quelque chose à un moment donné, puis j'ai dit : «Ils vont partir du pont, puis ils vont s'en aller de même. Ils vont prendre une sortie, puis ils vont s'en aller de même.» Je suppose que ce n'était pas faisable?

3350 **M. LOUIS FERLAND :**

3355 Ce qui est prévu, c'est à peu près ça, mais différemment, justement. Si on laissait la 143 à son endroit actuel, qui est juste ici et qui s'en va là, on était beaucoup trop près de la rivière et du reste. Donc, il aurait fallu construire encore une autre structure dans la zone inondable, au-dessus de la rivière, etc. Donc, ça aurait fait peut-être deux ou trois structures parce que, dans l'autre sens aussi, il y a une bretelle de sortie.

3360 C'est pourquoi on a déplacé la 143 qui s'en vient ici, avec l'autoroute qui passe ici et les bretelles d'accès pour aller vers l'est. Mais là, la bretelle, elle devient ici. Donc, on demeure dans la partie surélevée, on n'est pas dans la partie inondable. Et après ça, on tombe sur un pont unique à une largeur standard de 4 voies. C'est pour ça qu'on a décalé ça plus vers l'ouest, justement pour ne pas venir avec des largeurs excessives au niveau de la rivière, de la voie ferrée et de la rue Winder. Et on a la bretelle de sortie ici dans le même style.

3365 **Mme MARCELLE RICHER :**

Mais cette route-là sera élargie seulement à 4 voies plus tard. Ça commence avec 2 voies?

3370 **M. LOUIS FERLAND :**

C'est ça, oui, effectivement.

3375 **Mme MARCELLE RICHER :**

C'est ça?

3380 **M. LOUIS FERLAND :**

Effectivement. Dans le secteur à partir beaucoup plus à l'ouest, on a la rue Belvédère, il y a la rue Dunant, on va être à 2 voies. Ici, on ne fera pas l'échangeur au départ. On a dit qu'on

faisait 2 voies avec un feu de circulation.

3385 La structure, je ne me souviens pas, le design n'est pas complété, est-ce que ça va être deux structures côte à côte ou ça va être une structure unique? Si c'est une structure unique, c'est évident qu'on va la faire tout de suite à 4 voies. Mais je crois que c'est deux structures. C'est ça, c'est deux structures. Donc, on va faire la première structure pour le 2 voies, qui continue jusqu'à Glenday et la 108. Et après ça, d'après nos calculs, c'est justifié en 2021 à peu près de
3390 construire le 4 voies. Là, on va arriver, on va construire les 2 autres voies, on va construire l'échangeur et on va construire l'autre structure mais qui est collée sur la première.

La facilité d'avoir deux structures, on a commencé à expliquer ça, c'est qu'éventuellement il va falloir faire l'entretien de ces structures-là, il va falloir faire la réparation majeure de la dalle, donc ça nous permet de transférer le trafic sur une structure et de travailler sur la deuxième, et vice et versa, alors que lorsque c'est la même structure, c'est plus complexe.
3395

LA PRÉSIDENTE :

3400 Est-ce que ça fait le tour de la question?

Mme MARCELLE RICHER :

3405 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

3410 **Mme MARCELLE RICHER :**

Ça m'éclaire. Puis à quel endroit commenceront les travaux? Est-ce que la rue Massawippi, c'est ça que je me demandais, sera-t-elle occupée par les camions? Deviendra-t-elle un chantier? Est-ce que les travaux se feront au sud ou sur l'autre côté?
3415

M. LOUIS FERLAND :

Les travaux, c'est sûr que c'est dans la phase 1 qu'on dit qu'on partait de Glenday. Les travaux se font uniquement à l'intérieur de l'emprise. Ça, c'est évident. Il n'y a pas de travaux à l'extérieur de l'emprise.
3420

La rue Massawippi, étant un cul-de-sac, il n'y a personne qui va passer là. Et même, on peut s'assurer que les gens ne se trompent pas et qu'ils aillent virer dans le cul-de-sac, on peut l'indiquer vraiment.

3425 La circulation va se faire plus par la rue Winder pour cette partie de chantier là, mais le gros de la circulation va se faire par la 143 existante et la nouvelle 143 lorsqu'on va être rendus là.

3430 Donc, c'est pour ça que dans ce secteur-là ici, il n'y aura aucun travaux de construction.

Mme MARCELLE RICHER :

Ça va rester tranquille.

3435 **M. LOUIS FERLAND :**

Ça va rester tranquille.

Mme MARCELLE RICHER :

3440

Bon, ça, c'est correct. J'avais pris quelques petites notes. Alors, la première étape, si j'ai bien compris hier, c'est en 2010 ou 2014 qu'elle serait terminée?

LA PRÉSIDENTE :

3445

Que c'est terminé, non. C'est 2013, 2014.

Mme MARCELLE RICHER :

3450

Je pense que j'ai tout. C'est à peu près tout.

LA PRÉSIDENTE :

3455

Il y a des données qui devaient nous être formulées concernant le bruit d'ambiance, sonore.

M. MICHEL PEARSON :

Bonjour.

3460

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

3465

Mme MARCELLE RICHER :

Ah! c'est vrai, est-ce que la piste cyclable reste telle quelle dans le moment? Parce

3470 qu'elle se trouve être... je pense ça va monter sur la piste cyclable? Parce que déjà, il y a un pont existant. Quand on va sur la piste cyclable ou en ski l'hiver, il y a une saleté incroyable en hiver, on ne peut pas skier, il faut marcher en dessous du pont. Parce que tout qu'est-ce qui tombe du pont, c'est impossible de skier là-dessus.

3475 Puis je me demandais, est-ce que ça va être la même chose avec cette route-là. Parce que ça va éventuellement passer aussi sur la piste cyclable.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que quelqu'un peut répondre?

3480 **M. LOUIS FERLAND :**

Oui, moi, je peux répondre, il n'y a pas de problème.

3485 La piste cyclable va être maintenue à peu près dans le même axe qui est là, parce que c'est l'ancienne voie ferrée qui est devenue la piste cyclable. Donc, la piste cyclable, c'est sûr qu'on est dans des... mais la piste cyclable, c'est ceci, elle longe la voie ferrée et elle vient passer en dessous du pont de la route 143, ici.

3490 Le pont de la route 143, effectivement, c'est un point qui est âgé, qui demande des réparations majeures. C'est pourquoi on profite, en même temps du prolongement, de tasser la 143 et de refaire un pont neuf. De toute façon, il faut le refaire ce pont-là dans un avenir assez rapproché.

LA PRÉSIDENTE :

3495 C'est le pont qui est rond comme une tortue?

M. LOUIS FERLAND :

3500 Non, ce n'est pas un pont en acier. C'est un pont en béton. Sur le dessus, on ne le voit pas, mais c'est un pont qui a quand même plusieurs piliers, qui traverse la voie ferrée, etc., mais c'est un pont qui a de l'âge, qui est dû pour une réfection majeure ou une reconstruction complète.

3505 Donc, c'est pour ça que c'est évident que présentement, oui, il peut avoir des particules de surface de béton qui tombent. Mais avec le nouveau pont, avec la nouvelle route, c'est évident qu'il n'y aura plus ces débris-là qui vont tomber sur la chaussée, sur la piste cyclable c'est-à-dire. Et on maintient la piste cyclable.

Mme MARCELLE RICHER :

3510

Est-ce qu'il y a une objection, si jamais je voulais vendre, à déclarer... est-ce qu'il faut déclarer qu'il va avoir une autoroute?

LA PRÉSIDENTE :

3515

Je pense que la Ville, quand vous demandez les permis, ils vont informer. L'acheteur a pour devoir, un citoyen quand il achète une maison, normalement s'il veut s'informer, il s'informe à la Ville.

Mme MARCELLE RICHER :

3520

Il n'y a pas d'objection?

LA PRÉSIDENTE :

3525

Légale, non.

Mme MARCELLE RICHER :

3530

Il n'y aurait pas d'objection à vendre ou...

LA PRÉSIDENTE :

3535

Bien non, il n'y a pas d'objection.

Mme MARCELLE RICHER :

... ou faire des mouvements, changer de maison?

LA PRÉSIDENTE :

3540

Moi, je vous réponds, mais je ne devrais peut-être pas répondre. Je vais envoyer la question à madame Dubord.

Mme LISE DUBORD :

3545

Les seules objections où on intervient, c'est dans l'emprise qui a été déterminée par règlement de contrôle intérimaire. Suite au premier tracé qui a été déterminé en 2003, la Ville a adopté un règlement, et dans le tracé et dans les différentes variantes, on interdit toute construction. C'est strictement là. À l'extérieur de l'emprise, on n'a pas...

3550

LA PRÉSIDENTE :

Mais ils ne font pas partie de l'emprise?

3555

Mme MARCELLE RICHER :

Non.

3560

Mme LISE DUBORD :

S'ils ne font pas partie de l'emprise, quand on donne une copie ou si les gens viennent s'informer, on dit oui qu'il y a une autoroute dans ce secteur-là.

3565

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Voilà.

Mme MARCELLE RICHER :

3570

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3575

C'est nous qui vous remercions d'avoir participé, madame. Merci beaucoup.

Voulez-vous donner les renseignements, s'il vous plaît, sur le sonore?

M. MICHEL PEARSON :

3580

Au niveau sonore, si on situe la maison de madame entre la rivière Massawippi et la *track* de chemin de fer, c'est dans ce secteur-ci, au nord du tracé. Les niveaux sonores actuels sont légèrement au-dessus de 50 dBA et l'augmentation sonore anticipée est d'environ 2 à 3 décibels, qui demeure en dessous du 55 dBA.

3585

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous comprenez, madame?

3590

Mme MARCELLE RICHER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3595

2 et 3, ça correspond à quoi? Vous n'étiez pas ici hier, madame? Oui? Ça fait que ça vous satisfait comme réponse?

Mme MARCELLE RICHER :

3600

À ce moment-là, lorsque c'est augmenté...

LA PRÉSIDENTE :

3605

Augmenté du double? Est-ce que vous pouvez répondre?

M. MICHEL PEARSON :

3610

Au niveau de l'appareil de mesure, quand on augmente de 3 décibels, on double le niveau de pression. Mais au niveau de la perception, c'est sûr que c'est un peu différent. On a un effet, oui, on double au niveau de l'appareil de mesure.

Mme MARCELLE RICHER :

3615

Ça devient quel nombre, au lieu de 55?

M. MICHEL PEARSON :

3620

On a entre 52 et 53 décibels, le niveau anticipé.

Mme MARCELLE RICHER :

Merci beaucoup.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Alors, il est 4 h 15. Si on veut reprendre ce soir à 19 h, il faudrait peut-être se laisser un petit peu de temps et se dire au revoir jusqu'à 19 h.

3630

Maintenant, je sais qu'il y a des personnes qui sont en attente, dont madame Cunningham. Je vais essayer de vous passer tout de suite à 19 h. Et monsieur Jean-François Bruneau et monsieur Fraser Adams.

3635

Monsieur Adams, est-ce que vous devez vous adresser en anglais? Parce qu'il va avoir un service de traduction.

M. FRASER ADAMS :

Non, en français, c'est correct.

3640

LA PRÉSIDENTE :

C'est correct. Alors, je vais vous passer tous les trois en premier. Donc, je commencerais par madame Cunningham, puis monsieur Bruneau et monsieur Adams si le ciel ne nous tombe pas sur la tête d'ici ce temps-là.

3645

Alors, merci beaucoup. N'oubliez pas de remplir vos documents de sondage et le registre est clôt pour l'instant.

3650

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3655

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s.o.

3660